VILLE DE NEUCHÂTEL

CONSEIL GÉNÉRAL
9e SEANCE

39e période administrative 2024-2028

Année 2024-2025

Lundi 7 avril 2025, à 19h30
Hôtel de Ville, Salle du Conseil général

Présidence de M. Pierre-Yves Jeannin (PVL), président.

Sont présents 36 membres du Conseil général, y compris le président : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Zoé Bachmann (VPS/solidaritéS), Kim Biloni (SOC), Nolan Bongiovanni (Indépendant), Anne Bourquard Froidevaux (SOC), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Laurence Castillon (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), Frédéric Cognard (PLR), Jari Correvon (PLR), Cindy Da Costa Tavares (SOC), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Marie-Line Egger (SOC), Zully Faralli (SOC), Camille Gonseth (PLR), Sylvie Hofer-Carbonnier (PVL), Manuela Honegger Heller (SOC), Ariane Huguenin (SOC), Gabriel Jeanneret (SOC), Pierre-Yves Jeannin (PVL), Aël Kistler (PVL), Philippe Loup (SOC), Loïc Muhlemann (SOC), Marine Mühlethaler (PLR), Valérie Nys (VPS/Les Vert-e-s), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Sarah Pearson Perret (PVL), Thomas Perret (VPS/POP), Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), Marc Rémy (PLR), Pauline Schneider (SOC), Christophe Schwarb (PLR), Bastien Tenky (UDC), Marie-Jeanne Tschudi (SOC), Mario Vieira (PLR), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 3 suppléant-e-s du Conseil général : Mme Camille Hostettler (PLR), Mme Mélanie Neuhaus (VPS/Les Vert-e-s), M. François Chédel (VPS/solidaritéS).

Sont excusés 5 membres du Conseil général : Mme Raphaèle Tschoumy (PLR), Mme Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), M. Dimitri Paratte (VPS/solidaritéS), Mme Mila Meury (VPS/solidaritéS), M. Alexandre Morais (UDC).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), présidente, Mme Nicole Baur (Les Vert-e-s), vice-présidente, M. Jonathan Gretillat (SOC), Mme Julie Courcier Delafontaine (SOC), Mme Johanna Lott Fischer (Les Vert-e-s).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 7e séance, du lundi 10 février 2025, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 8e séance, du lundi 10 mars 2025, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIECES

A ce chapitre, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin** mentionne :

1. Invitation à l'inauguration officielle des Journées de l'Europe 2025.
2. Nominations à la Commission thématique et temporaire « règlement de police ».

Pour le groupe VertsPopSol :	Mme Valérie Nys M. Flavio Principi M. François Chédel
Pour le groupe vert'libéral :	M. Pierre-Yves Jeannin
Pour le groupe PLR :	M. Christophe Schwarb M. Jari Correvon
Pour le groupe socialiste :	Mme Anne Bourquard Froidevaux Mme Zully Faralli Mme Isabelle Mellana Tschoumy

Communiqués de presse

- Du Service de la communication intitulé « Des monuments en jaune pour sensibiliser à l'endométriose ».
- Du Service de la communication intitulé « Nouvelle étape majeure pour le parc des Jeunes-Rives ».
- De la Chancellerie d'Etat intitulé « Le Conseil fédéral à la rencontre de la population neuchâteloise ».
- Du Jardin botanique intitulé « Une fête du riz au Jardin botanique ».
- Du Service de la communication intitulé « Les membres de la Sécurité publique formés aux gestes de premiers secours ».
- Du Service de la communication intitulé « Le lancement des travaux de la nouvelle bibliothèque se précise pour l'automne 2025 ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

25-004 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réalisation du secteur 2 du parc des Jeunes-Rives

25-005 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant des demandes de prolongation du délai de réponse à deux motions

B. Autres objets

25-601 Interpellation de MM. Bastien Tenky, Alexandre Morais (UDC) intitulée « Mendicité dans la ville de Neuchâtel »

25-602 Interpellation de M. Alexandre Morais (UDC) intitulée « Pour le respect des lois et de la transparence envers la Compagnie des Mousquetaires »

25-603 Interpellation de M. Nolan Bongiovanni (Indépendant) intitulée « Cybersécurité et protection des données : Etat des lieux et mesures en place »

25-604 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Bassin de Serrières et demande au SCAV »

Pour mémoire

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 11 novembre 2019. Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.

22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1re fois lors de la séance du 5 septembre 2022.

Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.

Neuchâtel, le 17 mars 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente, La vice-chancelière,

Violaine Blétry-de Montmollin Evelyne Zehr

Propos présidentiels

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- J'aimerais rappeler ici quelques éléments pour dire à quel point le respect des personnes est important.

Certes, en politique, nous ne sommes, par définition, souvent pas d'accord. Mais traiter l'un ou l'autre d'« imbécile » n'apporte rien d'autre que du chaos. Il suffit de lire les titres ces jours pour s'en rendre compte. C'est peut-être efficace pour faire parler de soi, mais c'est une vision à court terme qui ne mène à aucune solution durable pour notre société.

Alors peut-être qu'à 78 ans – ou quand on est très jeune – cette vision à court terme nous suffit, mais nous, ici, devons protéger notre culture du débat, bien suisse, où l'on écoute l'idée d'un opposant, on apporte sa position – certes différente – et on la défend. Bref, on débat. C'est constructif, c'est-à-dire que cela permet de trouver des compromis.

C'est la clé de notre prospérité, l'ADN de notre système suisse. Comme président, je peux veiller à ce qui se passe dans cette salle, mais pas en dehors. Je souhaite toutefois vivement que le serment prêté « d'accomplir les devoirs de ma charge » que chacun d'entre nous a prononcé, implique que cette règle reste aussi valable à l'externe.

Cette petite morale étant faite, je vous annonce un autre message de paix. Cette paix passe par mieux se connaître entre nous et, pour cela, je vous annonce déjà la sortie du Conseil général, qui aura lieu le 15 mai prochain. Vous êtes priés de noter cette date dans vos agendas. Les détails du programme suivront.

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, je voulais encore inviter Mme Katia Barthel-Meia [*Ndlr : l'huissière de l'Hôtel de Ville*] à s'avancer et à venir devant nous.

Chère Katia, c'est au siècle passé que tu as pris possession des lieux. Vingt-sept années à œuvrer pour nous préparer des locaux adéquats, nous nourrir et faire en sorte que l'on se sente bien, c'est quand même remarquable. Je ne parle même pas du nombre de couples qui se sont mariés dans ces locaux et qui ont sûrement eu des idées ou des envies parfois un peu farfelues… Je ne sais pas, mais j'imagine qu'il y en a.

Je te remercie vraiment chaleureusement pour ta présence bienveillante, et te souhaite une retraite ensoleillée – si j'ai bien compris – et peut-être *que tu vas même prendre un peu l'accent du midi* ! [*Ndlr : le président prononce cette dernière phrase avec l'accent méridional sous les rires de l'assemblée*]

Je pense que nous pouvons applaudir Mme Barthel-Meia pour tout son travail ! [*Ndlr : applaudissements nourris de l'assemblée*]

Je crois que les applaudissements montrent bien tout le respect que l'on te doit.

Nous pouvons passer à l'ordre du jour, avec quelques spécialités ce soir. Premièrement, deux objets du Conseil général – objets B) – ont été déposés avec une demande de traitement prioritaire.

Qu'est-ce que cela signifie ? D'après le règlement – art. 43, al. 3 – cela signifie simplement qu'ils passent devant les autres dans l'ordre du jour des objets B).

Concrètement, aujourd'hui, nous avons quatre interpellations à traiter, trois écrites et une orale. Comme nous n'avons pas encore reçu les réponses écrites aux trois interpellations écrites, elles ne seront pas traitées aujourd'hui. Il ne reste donc qu'une seule interpellation à traiter, qui sera, *de facto*, traitée en premier. Je pense donc qu'il n'est pas utile de faire voter le traitement prioritaire dans ces conditions, et je considère qu'il est admis tacitement. Concernant l'interpellation n° 25-602 avec demande de traitement prioritaire, la question se posera à la prochaine séance, mais elle ne nous concerne pas aujourd'hui.

Deuxième point : nous avons décidé de nommer une Commission thématique et temporaire « règlement de police ». La composition a donc été déterminée :

Pour le groupe VertsPopSol :	Mme Valérie Nys M. Flavio Principi M. François Chédel
Pour le groupe vert'libéral :	M. Pierre-Yves Jeannin
Pour le groupe PLR :	M. Christophe Schwarb M. Jari Correvon
Pour le groupe socialiste :	Mme Anne Bourquard Froidevaux Mme Zully Faralli Mme Isabelle Mellana Tschoumy

Cette commission est ainsi nommée explicitement et pourra entamer ses travaux.

Sans autre proposition, la composition de la commission est donc acceptée tacitement.

Question d'actualité déposée en application de l'art. 63 du règlement général, du 7 juin 2021

Du groupe socialiste par M. Philippe Loup (déposée le 1er avril 2025) intitulée « Union Neuchâtel, quel regard, quels soutiens de la Ville ? »

Ainsi que la population neuchâteloise, nous avons appris par les médias que ce club phare du basket suisse rencontre actuellement des problèmes financiers significatifs.

Selon nos informations, il s'agit d'un manque de trésorerie provoqué par la défection de sponsors. Cette situation précaire est présente, quand bien même le club diminua significativement son budget au cours des deux dernières saisons.

Outre son parcours plus qu'honorable en championnat et en coupe de Suisse dont il est le finaliste 2025, ce club est formateur avec un mouvement junior fort de 300 joueurs.

Face à cette situation, il nous plairait de savoir ce que compte faire le Conseil communal afin de sauvegarder le mouvement junior d'une disparition préjudiciable pour l'ensemble de la région, mais aussi pour permettre au club de sortir de cette impasse financière passagère afin d'éviter que sa première équipe soit retirée pour des causes administratives.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports (FFSS), répond :

- Tout d'abord, je tiens à rassurer le Conseil général : le mouvement junior d'Union Basket n'est absolument pas impacté par les difficultés de son équipe d'élite.

Cette question me permet de vous informer de tout ce que fait la Ville pour les nombreuses équipes juniors d'Union Basket, comme pour les autres clubs juniors, d'ailleurs, qui sont domiciliés sur la commune. Ces équipes s'entraînent dans nos infrastructures gratuitement, puisque cela fait partie de notre politique d'encouragement au sport.

Au total, ce sont 58 heures hebdomadaires qui sont offertes au mouvement junior d'Union Basket. Nous ne parvenons pas à répondre à toute la demande : nous répondons à trois quarts des demandes d'Union Basket, et certaines équipes vont s'entraîner ailleurs, à Milvignes, par exemple, ou Val-de-Ruz, Cortaillod, Hauterive, Le Landeron, où les infrastructures ne sont pas gratuites. Chaque commune a sa propre politique.

J'aimerais préciser que ces heures représentent pour la Ville un manque à gagner ainsi que des frais d'entretien. Je précise encore que près de

45 % de ces juniors ne sont pas domiciliés sur la commune de Neuchâtel. Si nous faisons une comparaison avec d'autres clubs, le NUC, par exemple, bénéficie de 25 heures hebdomadaires, et un autre grand club, Gym Serrières, profite de 72 heures hebdomadaires, dont 33 en sports-études.

Voilà ce qu'il en est pour Union Basket, et le mouvement junior n'est pas affecté par ce qui pose problème aujourd'hui à son équipe d'élite. Si l'équipe d'élite est importante pour faire briller le basket et le nom de Neuchâtel – nous sommes en contact régulier avec son président et je souligne, par ailleurs, que la Ville figure dans la liste des créanciers du club – il n'est pas dans les missions de la Ville, me semble-t-il, de sauver des équipes professionnelles. Ceci même s'il nous est arrivé, au cas par cas, de soutenir certains clubs d'élite, le NUC, par exemple, l'année dernière, dans son périple européen. Mais nous parlons là de quelques milliers de francs, et pas de centaines de milliers de francs.

Je rappelle que nos missions consistent en l'aménagement, la planification et l'entretien des infrastructures, la mise à disposition d'infrastructures pour nos écoles, l'encouragement au sport auprès des jeunes et, enfin, à répondre le mieux possible aux exigences techniques et programmatiques des fédérations sportives, exigences qui augmentent d'année en année. Nous le faisons, tant bien que mal, mais encore une fois, cela nous coûte, et ce n'est pas rien, je vous le garantis.

Pour tout cela, je vous rappelle que nous avons un budget de 8,5 millions pour le Service des sports, et entre 2 et 3 millions d'investissements à peu près chaque année pour nos infrastructures, hormis les gros chantiers, tels que celui qui nous attend pour la piscine du Nid-du-Crô – l'intérieur de la piscine – et les salles que nous souhaitons construire et dont vous avez accepté le rapport récemment.

Alors, faut-il ajouter des dizaines – voire des centaines – de milliers de francs pour soutenir les équipes professionnelles qui brillent sur notre territoire ? Nous en avons quelques-unes, notre ville est très sportive et brille vraiment au niveau national. Faut-il alors ajouter des montants pour ces clubs qui pourraient rencontrer des difficultés ? Je pense que nous pouvons en discuter, mais je vous laisse y réfléchir et peut-être que nous y reviendrons un jour.

En attendant, nous souhaitons *évidemment* que Union Basket puisse terminer sa saison. Nous souhaitons évidemment que tout se passe bien pour ce club, pour ce merveilleux sport, dont nous avons énormément de juniors. Mais encore une fois : ils ne sont pas impactés par la déroute de leur équipe d'élite.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
25-004

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA REALISATION DU SECTEUR 2 DU PARC DES JEUNES-RIVES

(Du 10 mars 2025)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le réaménagement des Jeunes-Rives est l'un des projets phares de la Ville de Neuchâtel. Après plusieurs décennies de démarches et de débats, la population a pu prendre possession à l'été 2024 de la grande plage urbaine, proposant un véritable espace de vie au bord du lac et un accès facilité à l'eau. Les retours sur cette première étape sont très positifs, comme en témoigne la fréquentation massive des rives nouvellement aménagées, qui semblent d'ores et déjà pleinement adoptées par la population neuchâteloise et les touristes.

C'est avec enthousiasme que notre Conseil vous soumet le projet et la demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation du secteur 2 du parc urbain des Jeunes-Rives. Il doit permettre de poursuivre les travaux dans la continuité du chantier du secteur 1, comme demandé par votre Autorité. Ce crédit de réalisation constitue le dernier acte législatif nécessaire afin de permettre le réaménagement complet des Jeunes-Rives, avec de nombreux impacts positifs à la clé, notamment en termes de qualité de vie, d'attractivité ainsi que de politique environnementale et sociale.

1. Contexte

Le 29 juin 2020, le Conseil général a octroyé le crédit d'ouvrage pour la réalisation du secteur 1 du parc des Jeunes-Rives. Le rapport 20-001 qui motivait cette demande de crédit a posé les bases d'une vision globale pour ce site en proposant la création d'un parc de 70'000 m^2 entre le lac

et le centre historique, comprenant une vaste plage urbaine, des établissements publics ouverts toute l'année, une grande place de jeux et des équipements pour les loisirs et les sports, tout en accueillant des événements culturels et autres manifestations.

Afin de permettre une meilleure gestion des différentes phases et d'intégrer des évolutions du contexte, le rapport divisait le projet en deux grandes étapes : le secteur 1 « la liaison à l'eau » et le secteur 2 « la liaison à la vie en ville ».

La mise à l'enquête pour le secteur 1 a eu lieu dans la foulée. Quelques oppositions ont été formulées à l'encontre du projet. Le traitement de ces dernières a retardé le démarrage du chantier qui a finalement débuté par la construction de la Batellerie en 2023. Les travaux se sont poursuivis depuis, tout en garantissant l'accès aux rives à la population lors des périodes estivales 2023 et 2024 et la tenue de Festi'neuch.

Le 2 septembre 2024, le Conseil général a pris connaissance et approuvé le rapport relatif à la prolongation de l'ouverture du parking du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2026 (24-011). En plus d'un état des lieux des travaux en cours, ce rapport annonçait que certaines adaptations du projet sur le secteur 2 étaient en cours et que le crédit d'ouvrage serait sollicité durant la première moitié de l'année 2025. C'est l'objet du présent rapport.

2. Point de situation sur la réalisation du secteur 1

Figure 1 : délimitation des secteurs 1 et 2

Un point de situation de la réalisation du secteur 1 a été présenté à votre Autorité l'automne dernier par le biais du rapport concernant la

prolongation de l'ouverture du parking. Ces éléments ne sont pas repris ici de manière détaillée.

Pour mémoire, l'entier de la réalisation du secteur 1 des Jeunes-Rives a été retardé par les procédures de traitement et de négociations concernant les 5 oppositions déposées au permis de construire. En effet, 21 mois se sont écoulés entre le début de la procédure de sanction préalable en mars 2021 et l'octroi du permis en décembre 2022. Le report de la fermeture du parking a permis d'intégrer des éléments parvenus entretemps et de développer de nouvelles mesures d'accompagnement sur le plan de la mobilité dans le cadre du projet sur le secteur 2. De plus, il était annoncé dans ce rapport que le Conseil et les services communaux examinaient des options permettant de conserver une plus grande partie du patrimoine arboré, de mieux tenir compte des usages du site ainsi que de limiter certains coûts.

Le chantier se poursuit et les aménagements paysagers définitifs du parc et de la rive sont en cours de réalisation. Ils permettront une ouverture complète au public à la suite de l'édition 2025 de Festi'neuch, avec un secteur 1 finalisé à l'exception des bâtiments. Le nouveau cheminement le long de la rive, le mobilier urbain, le vestiaire, la nouvelle place de jeux et l'arborisation définitive viendront donc compléter les éléments mis à la disposition de la population lors de l'été 2024.

Les travaux du restaurant et du café-bain se poursuivent également. Les fondations des deux structures (radier pour le restaurant et pieux pour le café-bain) ont été réalisées à la fin de l'année 2024 – début 2025. Toutefois, les deux structures ne pourront pas être terminées pour la saison estivale 2025, notamment en raison de procédures liées aux marchés publics et aux permis de construire. Le café-bain devrait être finalisé pour le printemps 2026 et le restaurant pour l'été 2026.

Le café-bain sera exploité par Caritas. Quant au restaurant, un appel d'offre va être lancé dans les semaines à venir sur la base d'un cahier des charges établi par le Service de la gérance et du logement en collaboration avec Gastroconsult. Cet appel d'offre public sera ouvert à toutes et tous et sera relayé en particulier dans les milieux professionnels de la restauration.

3. Projet d'aménagement du secteur 2

L'avant-projet relatif au secteur 2 présenté dans le rapport du 16 mars 2020 (20-001) n'était encore qu'une ébauche. En effet, la demande de crédit d'ouvrage ne portait à l'époque que sur le secteur 1.

En substance, l'objectif de l'aménagement envisagé pour ce secteur était de valoriser l'espace entre le cheminement principal et le quai Léopold-Robert pour donner aux Jeunes-Rives l'ampleur d'un véritable parc urbain, prêt à accueillir la population ainsi que diverses activités sportives et culturelles. Le projet prévoyait ainsi une nouvelle place des manifestations, des aménagements sportifs ainsi que des espaces verts généreux en transformant la surface de l'actuel parking. La transformation du parking s'inscrivait dans la logique des efforts de la Ville pour procurer des espaces publics de grande qualité, attractifs et vivants, en adéquation avec l'évolution souhaitée des habitudes en matière de mobilité .

Dans cette optique, un remblai était prévu afin de modifier la topographie du parc et de diriger en pente douce les promeneurs-euses jusqu'à la place de jeux et la rive. La mise en place de ce remblai conduisait à la suppression de 60 platanes, compensée par la plantation de bosquets.

Dans le cadre du chantier en cours sur le secteur 1, au fil des discussions entre les services, des concertations avec les utilisateurs ainsi que des visites du site effectuées avec la population, il est apparu que certains aspects de l'esquisse présentée dans le rapport 20-001 ne répondaient plus totalement à l'entier des besoins et usages des parties prenantes. Si l'objectif de faire de ce secteur un véritable poumon vert et un espace de loisirs, en lieu et place notamment du parking, reste pleinement d'actualité, certains aménagements méritent d'être redéfinis et repensés.

En effet, le contexte climatique et environnemental dans lequel s'inscrit notre ville a évolué, de même que les contraintes financières auxquelles nous faisons face et leur planification.

Ce chapitre vous expose ainsi dans un premier temps les principales réflexions et évolutions depuis le projet présenté au Conseil général de la Ville de Neuchâtel en 2020 (chapitre 3.1). Le nouveau projet d'aménagement vous est ensuite présenté (chapitre 3.2).

3.1 Les évolutions depuis l'esquisse de projet de 2020

3.1.1 Mettre les usages au centre

L'aménagement des Jeunes-Rives doit être centré sur les activités et les usages souhaités par la population et par les différents acteurs impliqués. Il s'agit de permettre une véritable appropriation du lieu. Au stade de l'esquisse de 2020, l'ensemble des usages des différentes parties du secteur 2 n'avaient pas encore été analysés de manière détaillée dans cette optique.

Dans le cadre de l'affinement du projet pour le secteur 2, les services communaux ont d'abord établi un cahier des charges en listant et en priorisant les différents usages des lieux. Il a ainsi été possible de garantir que le programme réponde aux différents besoins en trouvant des améliorations en termes d'exploitation future du site et des synergies relatives aux usages.

En effet, jusqu'à ce jour, la forte sollicitation des Jeunes-Rives pour de nombreuses activités implique le montage/démontage/déplacement de nombreux équipements en fonction des saisons (terrains de beach-volley en été par exemple) afin de permettre le déroulement de manifestations. Cela représente des coûts financiers et logistiques importants. Le projet d'aménagement présenté par ce rapport doit permettre à chaque usage et à chaque activité de trouver une place adéquate et durable.

Dans la même optique, des discussions approfondies avec les différents acteurs ont permis de cerner clairement les besoins et contraintes des grands évènements qui se tiennent au sein du parc tout au long de l'année. En particulier, l'étroite collaboration mise en place avec Festi'neuch pour la tenue des éditions 2024 et 2025 dans le périmètre du chantier du secteur 1 s'est poursuivie dans le cadre du projet actualisé du secteur 2 de manière constructive.

Les grandes manifestations, pour lesquelles les surfaces nécessaires sont importantes, comme par exemple le cirque Knie et le Festival des sports, la fête de la Jeunesse ou le 1er Août ont également fait l'objet d'une attention particulière.

Pour les plus petites manifestations et structures, des rencontres avec les acteurs ont été menées afin de garantir la compatibilité du projet avec les besoins spécifiques liés à leurs activités. C'est dans le cadre de ces rencontres que la solution de la relocalisation de Kiosk'art au sud du hangar des trams par exemple a pu être trouvée d'un commun accord.

3.1.2 Préserver l'arborisation et la topographie actuelle

La modification radicale de la topographie du site prévue initialement condamnait l'arborisation actuelle, dont notamment les platanes du parking et peupliers de la place rouge.

Cette question était déjà soulevée dans le rapport 20-001 qui mentionnait : « *La modification du niveau du terrain du parking, situé dans le secteur 2 du projet, ne permet pas de préserver l'ensemble des platanes. La transplantation de ces arbres d'environ 50 ans nécessite un travail*

coûteux sans garantie de succès. La qualité des platanes ayant été soulignée lors du développement du projet, un essai de transplantation sera effectué durant la mise en œuvre du secteur 1. Ainsi, la possibilité de transplanter certains platanes sera évaluée pour la réalisation du secteur 2 ».

L'évolution du contexte climatique et environnemental rend nécessaire de préserver autant que possible l'arborisation existante. Celle-ci répond en particulier à un véritable besoin d'ombrage pour s'abriter du soleil pendant l'été, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises lors des visites du chantier du secteur 1. Il paraît ainsi peu souhaitable d'entreprendre une modification de la topographie ayant pour conséquence notamment de condamner le couvert arboré existant et d'engendrer des efforts techniques et financiers conséquents pour une transplantation d'arbres en milieu de vie, dont l'issue reste incertaine.

Outre la nécessité d'abattre le couvert arboré, la modification de la topographie et la création d'une pente douce visant à raccorder le parc des Jeunes-Rives au quai Léopold-Robert sur toute la longueur du site présentaient plusieurs inconvénients majeurs. Un site en pente aurait ainsi complexifié la mise en place d'équipements sportifs (beachvolley / tables de ping-pong / pétanque), de manifestations, ainsi que du mobilier urbain (tables de pique-nique notamment). De plus, des transports de matériaux et des travaux de reprise complète des surfaces auraient été nécessaires, ce qui n'est pas souhaitable en termes d'impact sur l'environnement, de bilan carbone et sur le plan financier.

Au vu de ces différentes considérations et de la position unanime des services de la Ville, la décision a été prise de renoncer à une modification radicale de la topographie du site conduisant à l'abattage du couvert arboré.

3.1.3 Repenser le couvert culturel

Les esquisses élaborées en 2020 prévoyaient la réalisation d'un couvert culturel dans le cadre du secteur 2 dont le programme et le système d'exploitation n'étaient pas encore clairement définis.

Lors de la co-construction du projet avec les acteurs du site, Festi'neuch et Kiosk'art ont été consultés afin de définir leur éventuel intérêt de bénéficier d'une telle structure. Les contraintes propres à chaque acteur étaient divergentes et il n'était pas possible de trouver une solution pouvant leur convenir pleinement, notamment en matière de localisation et de temporalité de l'utilisation de cet espace.

Une solution alternative a donc été proposée à Kiosk'art, qui bénéficierait désormais de son espace propre du côté de la baie de l'Evole, avec une programmation ininterrompue d'avril à septembre.

Néanmoins, la nécessité de disposer d'un espace polyvalent et appropriable par les sociétés locales, culturelles, sportives ou associatives n'a pas été remise en question. C'est donc une scène urbaine polyvalente qui est aujourd'hui proposée dans le cadre du projet du secteur 2.

3.2 Elaboration du projet

Sur la base de l'esquisse de 2020, des réflexions présentées ci-dessus ainsi que des discussions et des échanges avec l'ensemble des acteurs et partenaires, un projet d'aménagement pour le secteur 2 a été établi. Il vous est présenté tout d'abord sous la forme d'un plan des usages (chapitre 3.2.1) puis sous la forme d'un plan des aménagements (chapitre 3.2.2).

Le projet pour le secteur 2 est structuré en fonction des usages du site et permet de répondre aux besoins de la population et des utilisateurs. Il s'inscrit en cohérence avec le secteur 1, dont la vocation principale est l'accès au lac. Ainsi, le projet pour le secteur 2 se concentre sur l'accueil des activités de loisirs, les manifestations ainsi que des espaces de repos et de délassement.

3.2.1 Le plan des usages

Le plan est divisé en 5 sous-espaces principaux permettant de répondre aux besoins programmatiques de l'ensemble des acteurs. Nous les décrivons ici en partant de l'est et en allant vers l'ouest.

Figure 2 : plan général des 5 sous-espaces

Espace n°1 : manifestation, sport et jeux

Le grand espace libre et engazonné, situé au pied du bâtiment de l'université, est conservé. Il est libre de constructions et de mobiliers afin de permettre son appropriation par les grandes manifestations que sont notamment Festi'neuch, le Knie, qui contribuent à faire vivre les rives pour la population et participent à l'attractivité touristique. Un grand espace libre permet également, hors manifestations, une utilisation pour des activités plus libres nécessitant de généreux espaces (jeux de balles, cerf-volant, gymnastique en plein air, etc.).

Un travail sur la matérialisation du sol est prévu avec la reconstitution d'un coffre plus solide afin de permettre l'accueil des grandes manifestations de façon plus adéquate qu'aujourd'hui, de minimiser les impacts sur le terrain liés aux fortes sollicitations et de diminuer l'entretien à effectuer après les événements organisés.

Au niveau des équipements, des tables de ping-pong sont prévues sur le site réaménagé. L'intégration d'autres éléments incitant à la pratique sportive est en cours de réflexion dans le cadre du développement du projet. Il convient toutefois de privilégier des aménagements ne nécessitant pas d'être déplacés ou démontés pour permettre d'accueillir les différents évènements et manifestations sur le site.

Espace n°2 : grandes manifestations - Place rouge

Suite aux discussions menées avec les différents acteurs, il apparaît que la Place rouge convient à l'usage dans sa configuration actuelle et qu'une

modification de sa géométrie et de son revêtement entraînerait des complications. En effet, elle est pleinement adaptée à sa vocation d'accueil des différentes manifestations, dont notamment Festi'neuch, le festival des sports ou encore le cirque Knie, la fête de la Jeunesse ou le 1er Août. Notre volonté est de continuer à accueillir ces évènements dans les meilleures conditions possibles sur le site des Jeunes-Rives.

De plus, le gravier concassé rouge (*gorrh*) est parfaitement adapté aux types de contraintes de la logistique des grandes manifestions et nécessite peu d'entretien. Depuis sa mise en place il y a plus de 20 ans, cette surface a apporté pleine satisfaction aux utilisateurs-trices et au service qui l'entretient.

Compte tenu de ce qui précède, la décision a été prise de maintenir la Place rouge dans sa spatialité et sa matérialité actuelle afin de confirmer son rôle de place polyvalente à l'usage des manifestations. Une légère extension vers l'ouest est toutefois prévue afin d'offrir un espace supplémentaire pour les besoins logistiques des grandes manifestations.

Nous relevons que cette démarche permet de conserver sur les Jeunes-Rives une trace de l'exposition nationale Expo.02, ainsi que le lieu-dit « Place rouge », devenu un véritable toponyme dans le langage de la population locale, signe de l'appropriation de cet espace.

Espace n°3 : convivialité et rencontres

En lieu et place de l'actuel parking et sous le couvert arboré, un espace multifonctionnel et polyvalent est prévu afin d'accueillir différentes activités de délassement et de loisirs. Il s'agit d'en faire un véritable lieu de rencontre et de vie, avec un aménagement et du mobilier urbain adapté : chaises, bancs, transats, tables, grills…

Comme indiqué précédemment, la décision a été prise de composer le projet du secteur 2 en conservant la majeure partie du couvert arboré existant. Toutefois, la thématique du remplacement des platanes, à moyen terme (50 ans) reste pertinente. En effet, dans un premier temps, ces arbres apportent une ombre très agréable et méritent d'être conservés pour assurer une utilisation des surfaces pendant la saison chaude. Néanmoins, la taille en « tête de chat », qui consiste à contenir le développement de l'arbre, demande un travail de taille annuelle considérable. Le passage à un port naturel, c'est-à-dire sans taille, n'est pas possible pour une raison sécuritaire liée au poids ainsi appliqué sur l'extrémité des branches. De plus, le gabarit laissé libre sous la couronne ne permet pas une utilisation par tous les acteurs.

De ce fait , une réflexion a été menée afin de remplacer ces arbres au fur et à mesure. Pour ce faire, la mise en place de grandes fosses de plantations (telles que réalisées dans le secteur 1) est nécessaire et demande d'être anticipée. Elle permettra la plantation de nouvelles essences en port libre (forme naturelle et non taillée) et permettra de conserver un secteur ombragé y compris lorsqu'il sera nécessaire d'abattre les platanes en fin de vie. Cette solution de fosse unique (ou continue) est nettement plus intéressante pour la viabilité des arbres et permet une plus grande flexibilité dans leur positionnement.

Sous les arbres, le revêtement bitumineux et les bordures seront remplacés par un revêtement en gravier-gazon afin de supprimer l'effet d'accumulation de chaleur, d'offrir un espace plus perméable et de donner un caractère de place naturellement ombragée par ce couvert végétal de platanes.

L'image finale du secteur est donc déjà définie aujourd'hui et correspond à un parc arboré délimitant une « clairière ».

Des travaux de réseaux sont prévus dans tous les secteurs et en particulier sur celui-ci. L'ensemble du site sera équipé, afin de répondre aux besoins liés aux différents usages et aux manifestations. Les travaux d'infrastructures concerneront les branchements d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité.

Figure 3 : image finale du secteur central, une fois les platanes remplacés

Espace n°4 : espace de culture et d'animations

Ce secteur, actuellement dépourvu de plantation, est utilisé lors de Festi'neuch afin d'installer la scène de la Marée. Il a été retenu pour la localisation de la scène urbaine polyvalente.

En effet, cet espace est idéalement situé à l'articulation des secteurs 1 et 2. Il reste proche de la place et du lac tout en disposant de son espace propre. De plus, l'installation de la scène urbaine à cet endroit comporte l'avantage de ne pas nécessiter l'abattage d'arbres.

La construction d'une plateforme ou scène en platelage bois permettra d'accueillir diverses activités culturelles, dont l'impulsion viendra des acteurs locaux. Cet espace polyvalent sera couvert par une structure légère et démontable, qui répondra également au besoin d'un abri pour les courses d'écoles et autres évènements scolaires. Une coordination fine avec Festi'neuch permettra au festival de continuer à utiliser cet espace pour le montage de sa scène de La Marée.

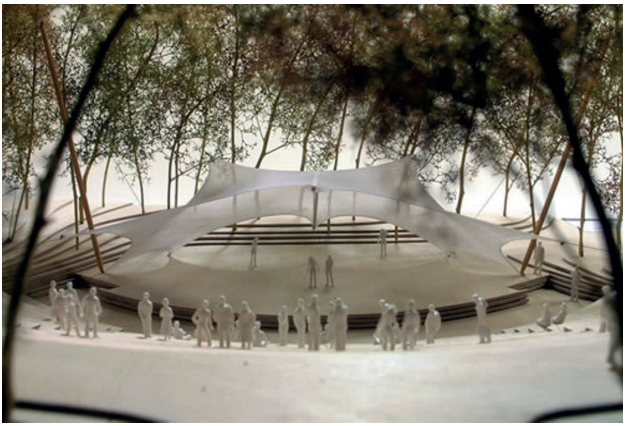

Figure 4 : exemple d'une plateforme ou scène en platelage bois

Espace n°5 : place de jeux et terrains en sable

Au nord de la place de jeu en cours de réalisation avec le secteur 1, il est prévu d'installer dans le cadre du secteur 2 une généreuse surface en sable de 50 par 30 mètres. Cette surface permettra non seulement le regroupement des quatre terrains de beach-volley, jusqu'ici dispersés sur le site, mais encore d'offrir au Service des sports une certaine polyvalence d'usage. En effet, ces terrains modulaires pourront servir à d'autres sports que le volleyball, tels que le beach tennis, le beach soccer ou encore le beach handball. Des ombrages au bord des terrains seront prévus.

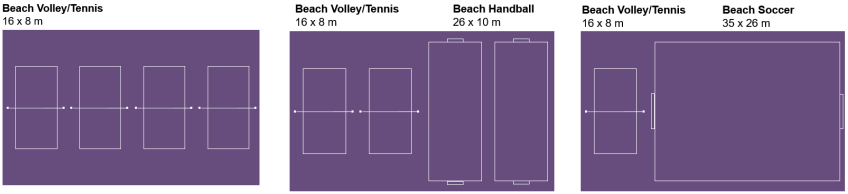

Figure 5 : modularité de l'espace sportif en sable

3.2.2 Le plan des aménagements

Sur la base du plan des usages présenté ci-dessus, un plan des aménagements a été élaboré et figure en annexe. Il a servi au chiffrage qui vous est présenté au chapitre 6 du présent rapport. Le projet développé assure le raccord avec le projet du secteur 1 en cours de réalisation.

La majorité des activités nécessitant des installations fixes sont regroupées à l'ouest du site, à proximité de la place de jeux, permettant d'une part de créer des synergies d'usage entre les activités et d'autre part de libérer l'est du site pour le besoin des grandes manifestations.

En termes de matérialisation, les revêtements doivent permettre l'accueil des manifestations.

En matière d'arborisation, les peupliers marquants de la Place rouge sont conservés. Le couvert des platanes est également maintenu dans sa grande majorité dans un premier temps puis il sera remplacé à terme par une arborisation à port libre. Lors de la première étape, seules les rangées est et ouest sont abattue pour laisser place aux terrains de sport et à l'extension de la Place rouge.

Figure 6 : image intermédiaire du secteur 2

Le maintien de l'arborisation de la zone actuelle de stationnement permet de poser un jalon intermédiaire dans la transition vers l'image finale du parc. C'est cette étape qui a servi au chiffrage qui vous est présenté dans le cadre du présent rapport (chapitre 6).

Des points d'accès à l'eau et un éclairage approprié dans le respect de la faune et de la flore seront installés sur l'ensemble du site.

4. Stationnement – Mesures d'accompagnement

Lors du débat du législatif de la Ville de Neuchâtel en date du 29 juin 2020 sur le rapport 20-001 concernant le projet global de nouveau parc urbain des Jeunes-Rives, deux amendements ont été acceptés en matière de stationnement. Le premier précisait que « les zones d'utilité publique de délassement du secteur des Jeunes-Rives ne peuvent être dévolues en surface de façon permanente à du stationnement » tout en conservant la possibilité du maintien du parking jusqu'au 1er janvier 2025. Le second amendement précisait que le projet pour le secteur 2 devrait prévoir « des mesures de compensation et d'accompagnement liées à la suppression du parking ».

Le présent chapitre expose donc les mesures de compensation et d'accompagnement à la suppression du parking des Jeunes-Rives, nécessaires à la réalisation du secteur 2.

De manière générale, les études réalisées dans le cadre du déploiement de la stratégie de mobilité et de stationnement[1] présentée à votre Autorité en 2023 prennent en considération à la fois la fermeture du parking de Panespo (196 places) et celle du parking des Jeunes-Rives (300 places). En effet, le parking des Jeunes-Rives et le parking de Panespo sont destinés à être supprimés, au 1er janvier 2026 pour le premier et à une date encore à définir pour le second en fonction de l'avancement du dossier Univers (pilotage par l'Etat de Neuchâtel).

Ainsi, les constats, analyses et mesures d'accompagnement concernant l'évolution du stationnement sur notre commune s'inscrivent dans le cadre général de la stratégie de mobilité et de stationnement de la Ville.

À ce titre, nous rappelons que la 3e étape du plan de stationnement, adoptée en 2008, n'a pas encore été totalement déployée. Dès lors, une marge d'absorption pour le stationnement des véhicules des résident-e-s, des visiteur-euses et de la clientèle des commerces existe aujourd'hui

[1] Rapport 23-016 du Conseil communal au Conseil général concernant la stratégie de mobilité et de stationnement

encore. Pour les pendulaires, soit la catégorie la plus représentée dans l'usage des Jeunes-Rives et de Panespo, le chapitre suivant montre qu'une marge existe également, notamment dans les P+R et les parkings en ouvrage.

Par ailleurs, la fermeture des deux parkings permettra d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers proches, en limitant le trafic de véhicules dans les zones résidentielles et continuera à répondre à la demande de notre législatif de diminuer de 50% le trafic routier à l'horizon 2035.

Concernant le stationnement pour vélos, il est principalement prévu aux entrées du parc, notamment sous le couvert de la batellerie déjà réalisé. En effet, l'itinéraire vélo principal se situe sur le quai Léopold-Robert. Toutefois, des places de stationnement pour vélos seront intégrées à proximité des équipements principaux, comme c'est le cas pour le restaurant dans le secteur 1.

4.1 Type d'usagères et usagers

Les zones de stationnement des Jeunes-Rives et de Panespo sont utilisées par trois types d'usagers.

- Les habitant-e-s qui peuvent y stationner de manière illimitée avec la vignette. Les pics au niveau du besoin se situent la nuit et le week-end.
- Les visiteur-euses du centre-ville : le pic de fréquentation est identifié le week-end dont notamment le samedi durant la journée.
- Les pendulaires : la majorité est constituée de pendulaires ayant des horaires de bureau, soit du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00.

Les analyses présentées dans le chapitre 4.2 portent sur les périodes de saturation en fonction des besoins de ces trois types d'usages.

4.2 Situation actuelle : offre de stationnement et usager-ère-s

L'utilisation des parkings des Jeunes-Rives et de Panespo doit être analysée dans une vision plus large qui inclut notamment le quartier des Beaux-Arts.

Différents comptages ont été menés entre 2022 et 2024 dans les secteurs détaillés dans la figure annexée et ceci à différents moments de la journée,

durant les jours de la semaine, le samedi et durant les nuits afin de déterminer les moments de saturation.

A propos du régime de stationnement, les caractéristiques sont les suivantes :

- Les places de stationnement proches des zones commerciales ou en ouvrage sont payantes (avec ou sans limite de temps). Avec la mise en place d'horodateurs dans le quartier des Beaux-Arts, il ne devrait plus exister de stationnement gratuit (zone bleue) dans le périmètre considéré. Seul-e-s les détenteur-trice-s de vignettes stationnent de manière illimitée.
- Les règles de gestion des places payantes peuvent être regroupées en trois catégories :
    - Courte à moyenne durée en voirie, variant de 30 à 120 minutes (1.-/h) ;
    - Longue durée dans les parkings des Jeunes-Rives et de Panespo (1.-/h, sans limite de temps) ;
    - Gestion privée en ouvrage (dans les parkings du centre-ville, tarifs d'environ 2.-/h et préférentiels en soirée et de nuit ; à la Maladière, tarif inférieur à 1.-/h avec augmentation progressive dès la 3ème heure).

Sur l'ensemble des quelque 2'568 places incluses dans ce périmètre, plusieurs constats peuvent être faits en fonction des jours de la semaine et des plages horaires. Le chapitre ci-après se base sur le schéma en annexe.

Il est à noter que des comptages ont été effectués le dimanche et ne figurent pas dans la figure annexée car la demande est alors faible, à l'exception de rares occurrences durant la période estivale. Les parkings en ouvrage de la Maladière et du Port pourront absorber cette demande le dimanche.

4.2.1 En journée la semaine

Les parkings des Jeunes-Rives et de Panespo sont saturés durant la journée en semaine. Il s'agit en très grande majorité de pendulaires (entre 80 et 90%).

Les réserves identifiées dans l'offre actuelle de stationnement pouvant répondre aux besoins des pendulaires se situent dans les P+R du Nid-du-Crô et de Serrières, dans le parking de la Maladière, voire dans le parking du Port.

Nous relevons que le quartier des Beaux-Arts est depuis le 1er mars 2025 muni d'horodateurs. Cette mesure vise à donner la priorité aux habitant-e-s, qui peuvent continuer à stationner de manière illimitée avec une vignette zone 1. Les effets de ce changement sont en cours de monitorage mais ils doivent permettre de libérer des places de stationnement. Toutefois, la durée maximale de stationnement ayant été fixée à 2h, les pendulaires ne peuvent pas y stationner à la journée ou à la demi-journée, l'objectif étant de garantir des places pour les résident-e-s, les visiteur-euses et les client-e-s des commerces.

4.2.2 En journée le samedi

Les parkings des Jeunes-Rives et de Panespo sont remplis à moins de 50%. Les automobilistes se répartissent entre des visiteurs du centre-ville et des habitant-e-s.

Les réserves de stationnement se situent principalement dans le parking de la Maladière, qui est occupé à un peu plus de 50% en moyenne. Une légère marge existe également dans le quartier des Beaux-Arts. En revanche, le parking du Port est déjà très occupé durant la journée du samedi par les visiteurs du centre-ville.

4.2.3 La nuit

Des comptages ont été faits durant les nuits de toute la semaine avec une analyse séparée pour le samedi soir afin d'identifier les effets de la vie nocturne sur le stationnement.

On constate que les parkings des Jeunes-Rives et de Panespo sont très peu utilisés. Cela confirme que le nombre d'habitant-e-s qui stationnent dans ces parkings est très limité, les comptages ne dépassent pas 10 véhicules d'habitant-e-s aux Jeunes-Rives et à Panespo durant les nuits. Les parkings du Port et de la Maladière sont également très peu fréquentés.

A l'inverse, le quartier des Beaux-Arts est très sollicité en termes de stationnement avec une plus grande saturation la nuit du samedi au dimanche.

4.3 Synthèse des besoins et mesures d'accompagnement

Les chapitres suivants exposent les mesures d'accompagnement ciblant les usagères et usagers en semaine et le samedi, le dimanche n'étant pas un jour critique sauf en cas de manifestations.

Les mesures d'accompagnement suivantes ciblent les usagères et usagers aussi bien en semaine que le week-end :

- Mise en place de la tarification des P+R selon la stratégie cantonale (mise en consultation par le Canton prévue vers mai 2025). Dans le cadre de la consultation, la Ville de Neuchâtel soutiendra la gratuité des P+R le samedi afin de favoriser leur utilisation, sans que cela ne soit conditionné à l'achat d'un abonnement de bus.
- Ajout de panneaux à message variable en entrée de Ville indiquant la disponibilité du stationnement dans le P+R du Nid-du-Crô et de Serrières.

4.3.1 En journée la semaine

Avec la fermeture du parking des Jeunes-Rives et de Panespo, les besoins sont les suivants :

- Report de 400 automobilistes pendulaires qui stationnent aux Jeunes-Rives et Panespo.
- Report de 80 automobilistes, visiteurs ou habitant-e-s qui stationnent aux Jeunes-Rives et à Panespo.

Les mesures d'accompagnement suivantes sont proposées et en cours :

- La pose d'horodateurs au 1er mars 2025 dans le quartier des Beaux-Arts vise à donner la priorité aux habitant-e-s, qui peuvent continuer à stationner de manière illimitée avec une vignette zone 1. ~~avec pour~~ En effet, la suppression du stationnement abusif de pendulaires et l'augmentation du taux de rotation doit permettre de répondre au besoin de places de stationnement des habitant-e-s et des visiteur-euse-s.
- Pour les visiteurs, selon les heures de la journée, une réserve d'environ 40 à 100 places disponibles existe au parking du Port. Les mesures prises dans le quartier des Beaux-Arts contribueront également à absorber cette demande.
- Pour les pendulaires, une réserve de capacité existe dans plusieurs parkings d'échange qui permettront de répondre à une partie des besoins : 100 places dans le P+R du Nid-du-Crô, 100 au P+R de Serrières et 50 au P+R de Pierre-à-Bot.
- Il est prévu de mutualiser dès le 1er janvier 2026, 150 places du parking de la Maladière du lundi au vendredi de 7h à 18h. Le propriétaire a d'ores et déjà donné son accord de principe. Les conditions d'usage et de tarification sont en cours de finalisation.

- L'implantation d'une vélostation au parking du Nid-du-Crô donnera aux abonnés aussi accès à la vélostation du centre-ville.

Au-delà de ces reports à court terme, les efforts pour permettre de développer l'utilisation des transports publics et la mobilité douce doivent permettre de réduire la demande de stationnement, en cohérence avec la stratégie globale de mobilité présentée à votre Autorité.

4.3.2 Le samedi

Avec la fermeture du parking des Jeunes-Rives et de Panespo, les besoins sont les suivants :

- Report de 150 automobilistes, visiteurs ou habitants qui stationnent aux Jeunes-Rives et 80 à Panespo.

Les mesures d'accompagnement suivantes :

- Nouveau régime de stationnement aux Beaux-Arts.
- Gratuité des P+R les samedis pour réduire la pression sur les parkings du centre-ville.
- Mutualisation, par le biais d'une convention, des 120 places de stationnement prévues dans le projet Univers en dehors des heures d'ouverture de l'Université, soit la nuit et le week-end pour les besoins des visiteurs et éventuellement des habitants.

4.3.3 La nuit

Aucun besoin significatif de report n'est identifié.

4.4 Communication et suivi des mesures d'accompagnement

Conformément à ce qui était annoncé dans le rapport relatif à la prolongation de l'ouverture du parking présenté à votre Autorité le 2 septembre 2024, le parking des Jeunes-Rives sera fermé au 1er janvier 2026. Les mesures d'accompagnement seront déployées en conséquence de manière progressive. La fermeture du parking de Panespo dépendra de l'avancée du projet Univers.

Une communication proactive sera effectuée auprès des publics spécifiquement concernés, dont notamment les résidant-e-s du quartier, les utilisateurs-trices et les exploitant-e-s des parkings, les entreprises, écoles, commerces et hôtels.

Un monitoring régulier sera mis en place pour évaluer l'efficacité des mesures d'accompagnement et leur impact sur la mobilité et le stationnement. Des indicateurs clés tels que la fréquentation des transports publics, l'occupation des P+R, l'utilisation des vélos en libre-service dans les P+R et les charges de trafic seront surveillées. Ceci permettra d'évaluer si des mesures d'accompagnement supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins des différents usagers.

Dans cette optique, des échanges seront organisés notamment avec les acteurs économiques locaux et les résidant-e-s concernant la mise en œuvre de ces mesures. Ces consultations permettront de recueillir d'éventuelles propositions complémentaires et le cas échéant de faire évoluer le dispositif d'accompagnement.

5. Pourcent artistique

Conformément à l'Arrêté du Conseil général du 10 mai 2021 concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics, un montant de 1% de la valeur des postes liés aux travaux (hors honoraires) sera attribué pour la mise en valeur du site, via un pourcent artistique.

Un premier montant avait été voté pour le Secteur 1 d'un total de 152'000 francs (voir Rapport du Conseil communal au Conseil général n°20-001 concernant le nouveau parc urbain des Jeunes-Rives). Le Comité de pilotage dédié aux Jeunes Rives a décidé de reporter la réalisation de la création artistique, dans le but de fusionner le premier montant susmentionné avec celui du Secteur 2 qui se montera à 51'900 francs. Ce regroupement permettra de n'avoir qu'une seule intervention artistique faite par un-e même artiste ou collectif d'artistes, valorisant la cohérence du projet proposé qui s'ancrera dans une zone délimitée pour une unique création.

Un jury indépendant, composé d'au moins cinq personnes, sera chargé de sélectionner le projet lauréat pour le site entier (Secteurs 1 et 2). Avec voix consultatives, le personnel de l'administration sera également intégré au jury (service de la Culture, du Développement territorial et office des Parcs et Promenades). Les procédures seront directement lancées en cas d'acceptation des présents crédits et un périmètre d'intervention sera défini avec les parties prenantes du projet, en particulier avec les aménagistes en charge du chantier.

En termes financiers, et comme prévu par l'arrêté du 10 mai 2021, le pourcent artistique sera traité de manière indépendante et ne sera pas

amorti. Autrement dit, ce pourcent culturel pour le secteur 2, représentant 51’900 francs, fait l’objet d’un arrêté distinct (cf. projet d’Arrêté II , joint à ce rapport, et pris en charge par le compte de résultats du Développement territorial, n’impactant donc pas le budget d’investissement.

6. Aspects financiers

6.1 Coûts du projet

6.1.1 Estimation du projet de 2020

Pour rappel, une estimation avait été fournie à votre Autorité dans le cadre du rapport 20-001 sur la base du projet d’alors.

Le montant prévu pour le secteur 2 se montait à 9'804'000 francs TTC. Ces coûts étaient estimés de la manière suivante dans le cadre du rapport 20-001 :

COUTS DE CONSTRUCTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF EN PHASE DE PROJET (10%)			
Montants en CHF	Estimation des coûts		
	Projet global	Secteur 1	Secteur 2
PARC			
parc	11'791'000	5'617'000	6'175'000
RIVE ET PLAGE			
rive et plage	4'423'000	4'423'000	0
CONSTRUCTIONS			
vestiaires plage	753'000	753'000	0
batellerie	709'000	709'000	0
couvert - activités culturelles	350'000	0	350'000
station électrique	210'000	0	210'000
INFRASTRUCTURES			
canalisations et conduites	2'177'000	1'785'000	392'000
FRAIS SECONDAIRES ET TAXES			
frais et taxes	397'000	248'000	149'000
TRAITEMENT DES TERRES EXCAVEES			
Estimation du traitement	2'938'000	1'472'300	1'465'900
DIVERS ET IMPREVUS			
2%	475'000	300'000	175'000
PROJET DU NOUVEAU PARC (HT)	24'223'000	15'306'000	8'917'000
TVA 7.7%	1'865'000	1'179'000	687'000
Prestations propres	515'000	315'000	200'000
PROJET DU NOUVEAU PARC (TTC)	26'603'000	16'800'000	9'804'000

Avec l'augmentation des prix connue depuis lors (TVA, IPC[2], coûts des matériaux,…) on peut estimer que ce montant équivaudrait aujourd'hui à environ 12 millions de francs TTC.

6.1.2 Nouvelle estimation

Les réflexions menées à l'interne sur l'aménagement du secteur 2 ont permis une actualisation des coûts du projet pour cette deuxième étape et de réduire son montant à 6'880'000 francs TTC. Ces économies substantielles ont pu être réalisées notamment en minimisant les travaux de terrassement ainsi qu'en travaillant à une composition du parc à partir des éléments existants.

[2] Augmentation des prix de la construction de 14.5% pour la région Mittelland entre 2020 et octobre 2023.

Installations de chantier, travaux préparatoires CHF 160'000.-

Terrassement, mise en forme du terrain et fondation CHF 1’800'000.-

Ce montant comprend le retrait du bitume et des bordures du parking, les terrassements, les mises en tas temporaires, les analyses de matériaux pour évaluer la pollution, le transport en décharge le cas échéant, la fourniture de nouveaux matériaux, le creusage des fosses pour les arbres, la fourniture de la terre végétale et du mélange terre-pierre.

Infrastructures souterraines CHF 450'000.-

Ce montant comprend le chemisage des canalisations existantes et la réalisation des nouvelles chambres et canalisations qui permettront d’équiper l’ensemble du site et de gérer les manifestations.

Chemins et places CHF 1'370'000.-

Les travaux prévoient le renforcement du coffre et l’extension de la place rouge ainsi que la réalisation des autres chemins et places.

Équipements, couvert et mobilier urbain CHF 510'000.-

Il s’agit de la scène culturelle, des terrains de beach-volley, des tables de ping-pong, de la fontaine, de l’écopoint et des poubelles ainsi que les tables et bancs.

Surfaces végétalisées et arborées CHF 900'000.-

Il s’agit des travaux concernant le gravier-gazon sous les platanes, la plantation de gazon fleuri et renforcé ainsi que la plantation des vivaces, arbres et arbustes. Un prélèvement au fond des arbres est en cours d’analyse.

Total HT CHF 5’190'000.-

Divers et imprévus CHF 775'000.-

Prestations propres CHF 140'000.-

Honoraires CHF 260'000.-

Total HT	**CHF**	**6’365'000.-**
TVA	CHF	515’000.-
Total TTC	**CHF**	**6'880'000.-**

6.2 Planification des dépenses

Si le projet n’est pas retardé par des procédures juridiques tant sur le plan des permis de construire que concernant l’adjudication des marchés publics, l’essentiel des travaux hormis la grande majorité des surfaces arborées et végétalisées pourra être accompli durant l’année 2026. Le chapitre 7 « Calendrier » donne plus d’information à ce propos.

Au stade actuel du projet, on peut ainsi estimer le montant des dépenses en 2026 à environ 4'390'000 francs TTC. Ce montant est légèrement inférieur à celui inscrit à la planification financière qui s’élevait à 4'900'000 francs TTC.

Le solde du crédit total, à hauteur d’environ 2'490'000 francs TTC, sera dépensé majoritairement en 2027 pour la finalisation des travaux. Cependant, le renouvellement du couvert arboré ainsi que la mise en place de grandes fosses terre-pierre de plantation (voir chapitre 3.2.1 « Le plan des usages) se fera selon le cycle de vie des arbres concernés. Les dépenses sur ce poste pourraient ainsi s’étendre sur une cinquantaine d’années.

Conformément aux règles financières, le crédit d’investissement sera fermé après 15 ans. En accord avec le Service des finances, le solde sera alors viré sur un fonds communal « Plantations Jeunes-Rives, secteur 2 » pour assurer la fin des travaux de plantation des arbres.

Concernant l’entretien du parc, l’augmentation en équivalent plein temps porté au compte de fonctionnement est estimée entre 1.3 et 1.5 EPT dès l’année d’achèvement des travaux.

6.3 Charge financière

Le taux d’amortissement calculé de manière pondérée pour ce crédit s’élève à 2.5%. La charge annuelle d’amortissement s’élèvera donc à 172’000 francs pour une durée de 40 ans.

7. Calendrier

La mise à l'enquête publique du projet suivra directement le vote de votre Autorité sur le crédit d'ouvrage proposé. Il en va de même pour les procédures d'appels d'offres.

Idéalement, il est prévu de poursuivre les travaux dans la continuité du secteur 1 et dès la fermeture du parking au 1er janvier 2026. Le planning dépend toutefois des éventuelles oppositions au projet et de l'obtention du permis de construire.

L'objectif est néanmoins de réaliser une majeure partie des travaux avant l'édition 2026 de Festi'neuch et la pause estivale. En effet, tout comme pour la réalisation du secteur 1, les travaux du secteur 2 seront planifiés afin d'assurer la compatibilité avec l'usage du parc lors de la belle saison, ainsi que pour permettre la tenue des manifestations d'envergure qui ont lieu tous les ans sur les Jeunes-Rives.

Au stade actuel, le calendrier indicatif est le suivant :

- 2025, dès l'obtention du crédit : finalisation du projet, mise à l'enquête publique, projet d'exécution et appel d'offres.

- Début 2026 jusqu'à juin 2026 : première phase des travaux avec en priorité :
    - Retrait du bitume et des bordures du parking et remplacement par du gravier-gazon.
    - Première partie des travaux de terrassement et installations des infrastructures souterraines.
    - Préparation et mise en place de la surface de sable pour les beach-volleys.
    - Extension de la Place rouge vers l'ouest.
    - Creuse des premières fosses de plantation.
    - Mise en place, dans la mesure du possible, d'équipements et de mobilier urbain en vue de la période estivale.

- Eté 2026 : mise à disposition des Jeunes-Rives pour la population. Bien que seulement partiellement réalisé, le secteur 2 pourra d'ores et déjà accueillir de nombreux usages. De plus, les bâtiments du restaurant et du café-bain (secteur 1) seront finalisés et exploités.

- Automne 2026 – printemps 2027 : reprise des travaux d'aménagement, selon l'avance effectuée avant l'été 2026. La

plateforme culturelle polyvalente sera réalisée en fin 2026/début 2027.

- Dès l'été 2027 : les travaux d'aménagement principaux seront finalisés. Le renouvellement du couvert arboré ainsi que la mise en forme des fosses de plantation se fera ensuite selon le cycle de vie des arbres concernés. Ces opérations pourraient prendre place sur une cinquantaine d'années.

8. Consultations

8.1 Commission Nature et paysage

Le projet a été présenté une première fois à la commission le 27 janvier 2025. Globalement, la minimisation de l'impact environnemental dans cette nouvelle version du projet a été appréciée. Un signal positif et des encouragements ont été témoignés à l'attention des porteurs-euses du projet. Ces personnes ont été vivement remerciées.

Lors du deuxième passage le 18 février 2025, la séance s'est tenue sur le site des Jeunes-Rives afin de présenter les mesures mises en place dans le cadre du chantier du secteur 1 et qui seront poursuivies avec le secteur 2. Il s'agit notamment de la maximisation des fosses de plantations des arbres, de l'évacuation des structures lourdes impactant le système racinaire et de la recomposition des sols permettant un usage intensif dans le secteur 2. Les encouragements du 27 janvier ont été réitérés et le fait de penser l'évolution du parc sur le long terme a été à nouveau salué.

Le projet soumis à l'enquête publique sera présenté à la Commission.

8.2 Commission DTIB et DDMS

Le projet a été présenté aux commissions du DTIB et du DDMS lors d'une séance conjointe le 19 février 2025. Les commissaires ont majoritairement salué l'adaptation du programme du secteur 2 sous l'angle des usages ainsi que de l'économie des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre. La préservation des arbres existants et la volonté d'un renouvellement sur le long terme ont également été relevées. Les mesures d'accompagnement « mobilité » ont été appréciées.

Le rapport sera soumis à la commission du DTIB en date du 26 mars.

8.3 Commission financière

Le rapport sera soumis à la commission financière le 27 mars 2025.

8.4 Associations environnementales

Le projet global de réaménagement des Jeunes-Rives avait d'ores et déjà fait l'objet de discussions avec les associations environnementales. Le projet adapté a été présenté aux associations environnementales le 23 janvier 2025 qui l'ont accueilli favorablement, en se réjouissant en particulier de la conservation du couvert arboré et à son renouvellement/rajeunissement échelonné, ainsi que du renoncement à une modification radicale de la topographique du site.

9. Impacts du rapport

9.1 Impact sur l'environnement

Le projet prend en considération le contexte climatique et environnemental dans lequel s'inscrit notre ville, comme le législatif en a pris acte dans le cadre du rapport 23-023 concernant la stratégie relative à l'espace environnemental. L'option de conserver une plus grande partie du patrimoine arboré et de limiter les mouvements de terrain permettront d'améliorer de manière significative l'impact CO_2 du projet.

La suppression du parking permettra de diminuer la charge de trafic dans le quartier des Beaux-Arts, les nuisances sonores et la qualité de l'air dans le quartier.

9.2 Impact sur les finances

Les éléments concernant le chiffrage de l'investissement et des amortissements se trouvent au chapitre 6.

De plus, la fermeture des parkings engendrera un manque à gagner qui pourra être compensé en partie par les mesures mises en place en particulier par les recettes des abonnements P+R et les horodateurs des Beaux-Arts.

9.3 Impact sur le personnel communal

Le développement du projet s'est fait en très grande partie à l'interne des services communaux. Cette démarche permet à la fois de valoriser les

compétences des services, de maîtriser pleinement le projet et de rationaliser les coûts.

La finalisation du projet d'ouvrage et de construction se fera à l'aide d'un mandataire spécialisé. Les services seront également épaulés par un mandataire pour le suivi des travaux.

Une fois le parc achevé, l'impact du projet sur le personnel communal se résumera aux charges d'entretien du nouveau site dont la surface aura augmenté avec la disparition du parking au profit d'espace vert. La majeure partie de l'augmentation des charges d'entretien concerne l'entretien et les rénovations saisonnières des aménagements paysagers et des rives du lac.

L'augmentation en équivalent plein temps porté au compte de fonctionnement sera de 1.3 à 1.5 EPT dès l'année d'achèvement des travaux. Les chiffres avancés lors du rapport de 2020 ont été confirmés avec le projet redimensionné. Globalement, les choix effectués dans le cadre de ce projet visant à éviter de déplacer les équipements sportifs suivant les périodes de l'année vont permettre une économie de moyens et de temps.

L'équivalent de 0.5 EPT sur deux ans de chef-fe de projet a été estimé pour l'accompagnement et le pilotage du projet. Conformément à la LFinEC, cet EPT est valorisé en tant que prestations propres dans le crédit d'investissement.

10. Conclusion

L'accueil très positif réservé à l'été 2024 par la population neuchâteloise à la première portion des rives réaménagées est réjouissant. La réalisation du secteur 1 du projet va suivre son cours, avec le même soin et la même exigence de qualité.

Comme validé par le Conseil général, la réalisation du secteur 2 est indissociable du secteur 1. Les enseignements tirés du chantier en cours, des échanges avec la population ainsi que des évolutions du contexte climatique et environnemental permettent aujourd'hui de vous soumettre un projet d'aménagement équilibré et abouti pour le secteur 2. Ce projet optimisé tant au niveau des coûts que des multiples usages, fera de ce lieu symbolique de notre Ville un espace privilégié pour toute la population neuchâteloise.

Après plusieurs décennies de débats, le crédit de réalisation qui vous est proposé constitue ainsi le dernier acte du législatif afin de permettre le

réaménagement des Jeunes-Rives. En cas de validation, il permettra ainsi la réalisation d'un projet phare pour notre Ville, en termes notamment de cohésion sociale, de qualité du cadre de vie, d'attractivité résidentielle et touristique ainsi que de politique environnementale.

Dès lors, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à adopter les projets d'arrêtés liés.

Neuchâtel, le 10 mars 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	La vice-chancelière,
Violaine Blétry-de Montmollin	Evelyne Zehr

Annexes :

- Avant-projet d'aménagement définitif du parc des Jeunes-Rives
- Détail de l'occupation des places de stationnement dans le périmètre Port – Sud Avenue du Premier Mars – Maladière

Table des matières

1. Contexte 1
2. Point de situation sur la réalisation du secteur 1 2
3. Projet d'aménagement du secteur 2 3
3.1 Les évolutions depuis l'esquisse de projet de 2020 4
3.1.1 Mettre les usages au centre 4
3.1.2 Préserver l'arborisation et la topographie actuelle 5
3.1.3 Repenser le couvert culturel 6
3.2 Elaboration du projet 7
3.2.1 Le plan des usages 7
3.2.2 Le plan des aménagements 12
4. Stationnement – Mesures d'accompagnement 13
4.1 Type d'usagères et usagers 14
4.2 Situation actuelle : offre de stationnement et usager-ère-s 14
4.2.1 En journée la semaine 15
4.2.2 En journée le samedi 16
4.2.3 La nuit 16
4.3 Synthèse des besoins et mesures d'accompagnement 16
4.3.1 En journée la semaine 17
4.3.2 Le samedi 18
4.3.3 La nuit 18
4.4 Communication et suivi des mesures d'accompagnement 18
5. Pourcent artistique 19
6. Aspects financiers 20

6.1 Coûts du projet 20
6.1.1 Estimation du projet de 2020 20
6.1.2 Nouvelle estimation 21
6.2 Planification des dépenses 23
6.3 Charge financière 23
7. Calendrier 24
8. Consultations 25
8.1 Commission Nature et paysage 25
8.2 Commission DTIB et DDMS 25
8.3 Commission financière 26
8.4 Associations environnementales 26
9. Impacts du rapport 26
9.1 Impact sur l'environnement 26
9.2 Impact sur les finances 26
9.3 Impact sur le personnel communal 26
10. Conclusion 27

Projet I

ARRETE CONCERNANT LA REALISATION DE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR 2 DU PARC DES JEUNES-RIVES

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit d'engagement de 6'880'000 francs, dont à déduire des éventuelles subventions à recevoir, est accordé au Conseil communal pour la réalisation du secteur 2 du parc des Jeunes-Rives.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement au taux de 2.5% à la charge du Service du développement territorial.

Art. 3.- Le crédit accordé sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mitteland, sur la base de l'indice du mois d'avril 2025.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

ARRETE CONCERNANT LA MISE EN VALEUR AU MOYEN DE CREATIONS ARTISTIQUES DE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR 2 DES JEUNES-RIVES

(Du …)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'Arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la ville ainsi que les espaces publics, du 10 mai 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier.- Un crédit de 51'900 francs est accordé au Conseil communal pour l'organisation d'un concours et la réalisation d'une œuvre d'art liée à l'aménagement du secteur 2 des Jeunes-Rives.

Art. 2.- Le montant sera pris en charge par le compte de résultats du Service du développement territorial.

Art. 3 .- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe : avant-projet d'aménagement définitif du parc des Jeunes-Rives

Annexe : Détail de l'occupation des places de stationnement dans le périmètre Port – Sud Avenue du Premier Mars – Maladière

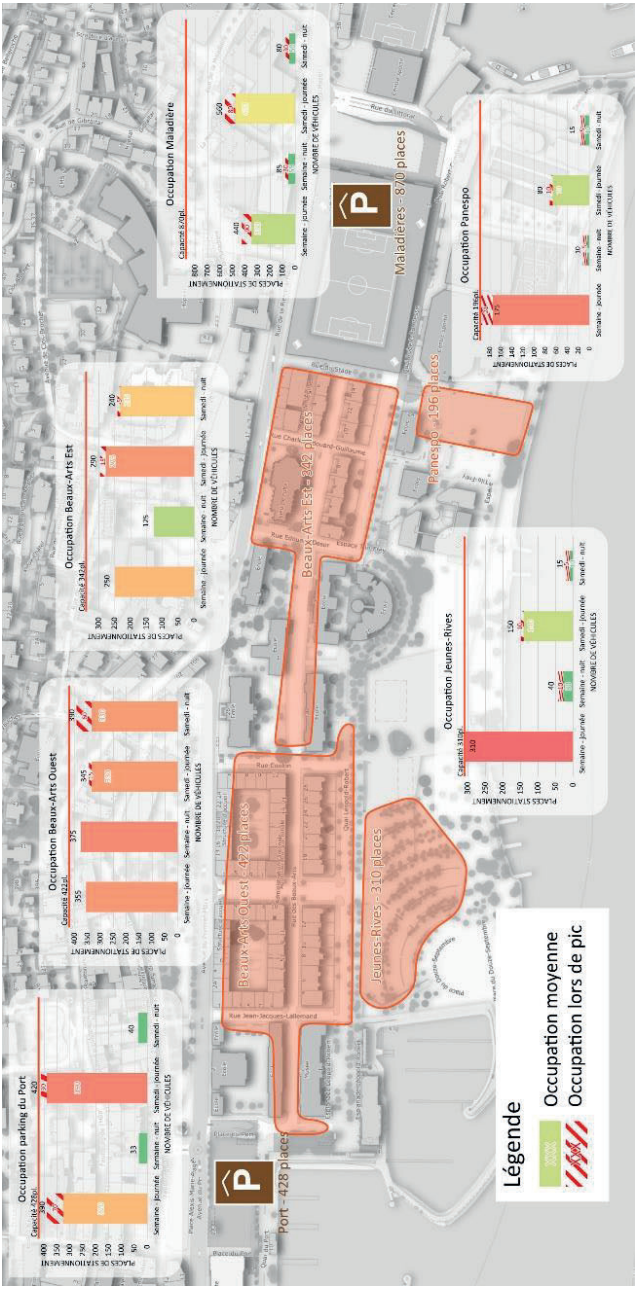

25-004

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réalisation du secteur 2 du parc des Jeunes-Rives

Mme Valérie Nys, rapporteure de la Commission du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments, déclare :

- La Commission DTIB s'est réunie le 26 mars dernier pour traiter du rapport concernant la phase 2 des Jeunes-Rives qui nous est soumis ce soir.

Dans l'ensemble, les commissaires ont apprécié la qualité du rapport, d'abord quant à sa forme, pour son caractère précis et relativement détaillé. Ils ont ensuite souligné et salué une nette amélioration du projet par rapport à l'avant-projet de 2020.

Pour la commission, l'avant-projet actuel a le mérite de préserver les arbres existants et l'ombre qu'ils apportent, de stabiliser la pratique du sport sur sable, d'ouvrir un nouvel espace polyvalent à but culturel. Ce projet met ainsi bien l'usager au centre. Le tout pour un prix sensiblement plus bas, grâce, en particulier, à l'abandon d'un important remblai qui modifiait la topographie du parc.

Les commissaires ont trouvé quelques remarques à formuler. La conseillère communale et le chef de service en charge du rapport ont pu apporter plusieurs éclaircissements, et notamment rappeler que l'avant-projet présenté devait encore être finalisé. Les commissaires ont donc pu être assurés que les remarques qui seraient émises, en particulier ce soir au Conseil général, seraient prises en compte dans la mesure du possible.

Je vous rapporte, en résumé, les principaux points abordés lors de la séance de la Commission DTIB. Une des commissaires a relevé que l'unité paysagère et l'identité du parc étaient un peu fragmentées : la première partie est tout en arrondi, alors que la deuxième partie est dessinée de façon très linéaire. Plusieurs commissaires partageaient le

souhait de voir des courbes plus douces. *A priori*, ce sera fait lors de la réalisation, et les délimitations, pour l'heure, sont de principe quant à la définition des zones.

Une commissaire a également relevé que les accès, les circulations et les limites n'étaient pas très clairs, moins détaillés que ce que nous avons pu voir dans le projet de 2020. Il reste encore certaines inconnues, notamment dans les secteurs 3 et 4 au nord-ouest, et des réflexions doivent encore être menées, en particulier en ce qui concerne les accès et les limites. Cela concerne, notamment, l'accès depuis le Fun'ambule. Il y a aussi la question de l'actuel mur au nord du parking qui n'est pas encore très définie : il est envisagé de le remplacer par un talus en pente douce, ce qui permettrait d'éviter de devoir poser une barrière, obligatoire en cas de vide. Il est également envisagé d'installer une rampe à l'entrée nord-ouest, à l'emplacement approximatif de l'actuel escalier.

En ce qui concerne le parking des Jeunes-Rives, il a fait l'objet d'une minute de silence… en quelque sorte : sa disparition n'a pas fait l'objet de débats, mais un commissaire a tout de même souhaité rappeler son regret à cet égard.

Un autre commissaire a relevé que l'accès au parking de la Maladière et la connexion actuelle à l'arrêt de bus n'étaient pas idéals. Cette connexion devrait être améliorée dans la mise en œuvre pour l'usage accru du parking. Il est prévu une sortie piétonne supplémentaire, qui serait ouverte dans l'angle sud-ouest. S'agissant des liens avec les transports publics, la situation de l'arrêt de bus pourrait être repensée, mais ces réflexions doivent aussi s'inscrire dans celles relatives au Littorail.

Plusieurs commissaires se sont intéressés à la question des vélos, en particulier des vélos en libre service et du stationnement des vélos. Nous avons été informés qu'il était prévu de mettre davantage de vélos en libre service à disposition, et qu'une véritable vélostation fermée devrait, à terme, être installée au Nid-du-Crô.

Plusieurs commissaires ont également interrogé les liens prévus avec le projet voisin de l'Université, « Univers ». La cheffe du dicastère a pu nous indiquer que le lien avec l'Université n'était actuellement pas encore totalement défini, étant donné que l'avant-projet vient d'être accepté et qu'il présente encore un certain nombre d'inconnues.

Des places de parc sont envisagées, *a priori*, derrière l'Aula des Jeunes-Rives, en lieu et place des actuels containers des lycées. Il devrait y avoir une convention avec l'Uni pour des utilisations du soir et du week-end.

Enfin, un commissaire a suggéré que la place rouge soit officiellement rebaptisée « place Rouge », ce qui n'a pas encore été autrement discuté.

En définitive, la Commission du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments a préavisé favorablement et à l'unanimité le projet I. Quant au projet II, il a également été plébiscité à la quasi unanimité, un-e commissaire s'étant toutefois abstenu-e.

M. Camille Gonseth, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a traité du rapport concernant la réalisation du secteur 2 du parc des Jeunes-Rives lors de sa séance du 27 mars dernier.

En 2020, le coût des travaux du secteur 2 avait été devisé à 9,8 millions. Avec le renchérissement observé depuis lors, le devis correspondrait aujourd'hui à un montant d'environ 12 millions.

Grâce aux travaux et réflexions menés à l'interne de l'administration communale, la demande de crédit d'engagement de l'arrêté I du rapport qui nous est présenté ce soir réduit pratiquement de moitié ce montant, puisque celui-ci s'élève à CHF 6'880'000.-.

Aiguillée par les ressources limitées de la commune, mais aussi par les enjeux climatiques, cette baisse substantielle s'explique par le renoncement à remodeler le terrain du secteur 2 et à couper les platanes du parking.

Le projet du secteur 2 a aussi été repensé de manière à tenir compte au mieux des besoins des différents utilisateurs du site. A ce titre, le maintien de l'utilisation du site pour des événements culturels – dont Festi'neuch – a revêtu une grande importance, l'enjeu étant aussi que le festival se déroule durant la période des travaux.

De façon unanime, les commissaires de la Commission financière saluent les orientations choisies pour le secteur 2, lesquelles ont permis, tout en prenant en compte les besoins des usagers, de réduire fortement le coût du projet, sans entraîner de perte de qualité.

Une des lignes directrices de cette approche a été de conserver l'existant, à l'instar de la place rouge, que la population s'est appropriée, et qui, au-delà du souvenir de l'Expo.02, est devenue un véritable marqueur de l'espace public.

Le regroupement des montants du pourcent culturel pour les secteurs I et II, afin de n'avoir plus qu'une seule intervention artistique, a également emporté l'adhésion des commissaires.

Certains commissaires ont toutefois exprimé leurs craintes quant aux conséquences de la suppression du parking des Jeunes-Rives, et doutent que les mesures de compensation et d'accompagnement prévues soient suffisantes.

Ces craintes portent sur l'accessibilité au centre-ville pour les personnes qui viennent y faire leurs courses – en particulier durant la journée du samedi – et donc sur la viabilité des commerces du centre-ville sur le long terme, mais aussi sur la disponibilité en places de stationnement pour les résidents, ainsi que sur la possible prolifération de voitures-ventouses dans les quartiers périphériques, voire dans les communes suburbaines.

Plus que l'efficacité des mesures de compensation et d'accompagnement envisagées par le Conseil communal, c'est surtout leur temporalité qui inquiète plusieurs commissaires : ils font le constat que certaines d'entre elles ne seront pas prêtes à la fermeture du parking des Jeunes-Rives au 1er janvier 2026.

Face à ces craintes, le Conseil communal souligne les mesures qui ont déjà été prises, comme le changement de régime de stationnement dans le quartier des Beaux-Arts, effectif à partir du mois de mars 2025. Selon les premiers comptages, les horodateurs ont libéré de la place aux Beaux-Arts : le nouveau régime de stationnement permet un taux de rotation plus important.

Au niveau des parkings-relais, des réflexions sont en cours – notamment pour permettre une meilleure connexion avec la mobilité douce – en installant, par exemple, une vélostation sécurisée au Nid-du-Crô.

Néanmoins, une partie importante du développement des parkings-relais dépendra des choix du Canton, aussi bien en lien avec le plan directeur des transports publics, qui est actuellement en consultation, qu'avec les réflexions en cours sur la tarification et les conditions d'accès des parkings-relais pour les pendulaires.

L'enjeu d'une cadence adéquate des transports publics permettant des connexions efficaces vers et depuis des parkings-relais est central et a été souligné. Le Conseil communal rappelle que la Ville contribue directement à financer certaines lignes de transports publics, comme la ligne 121 qui relie le Nid-du-Crô à la place Pury.

Une autre piste évoquée par le Conseil communal est celle de la mutualisation des places de parc dans le contexte de la construction du futur bâtiment de l'Université de Neuchâtel, où 120 places de stationnement sont projetées. La mutualisation pourrait se concrétiser par la rédaction d'une convention pour utiliser les places en dehors des heures d'ouverture de l'Université.

Concernant le parking de la Maladière, 150 places pourraient être mises à disposition des pendulaires durant la semaine, sous forme d'un abonnement. Dans ce contexte, des réflexions pour ouvrir une sortie piétonne dans la partie sud-ouest du bâtiment sont également menées.

S'agissant du risque de voir des pendulaires monopoliser les places de stationnement dans des secteurs plus éloignés du centre-ville, le Conseil communal rappelle qu'il n'y a pratiquement plus de zones blanches sur le territoire communal. Par conséquent, cette situation n'est pas très propice aux voitures-ventouses, si tant est que des contrôles réguliers soient effectués, car ces derniers conditionnent l'efficacité des politiques de tarification mises en place.

Sur les aspects financiers du rapport, plusieurs questions ont été posées par des commissaires, lesquelles ont reçu leur lot de clarifications. Dans l'estimation des coûts du projet du secteur 2, un montant de CHF 900'000.- est articulé pour les surfaces végétalisées et arborées. Pour les plantations, c'est environ la moitié de ce montant – soit CHF 450'000.- – qui est prévue.

A la suite de la décision de ne remplacer les platanes que graduellement, il est fort probable que ce montant ne soit pas totalement utilisé après 15 ans, soit à l'échéance du crédit d'engagement. Plutôt que de verser le solde au fonds des arbres, le Conseil communal envisage de créer un fonds ad hoc, afin de garantir la transparence s'agissant de la destination des dépenses.

A la question de savoir s'il ne serait pas simplement plus facile de renoncer à ce solde à l'échéance des 15 ans – étant donné l'existence du fonds des arbres – il est précisé que celui-ci ne suffira pas pour financer des futures plantations aux Jeunes-Rives.

Sur le montant total du crédit d'engagement demandé, un commissaire remarque que la TVA ne devrait pas être comptabilisée sur les CHF 140'000.- imputés pour les prestations propres. Les règles en la matière ont en effet changé à partir du 1er janvier 2018, à la suite des modifications apportées à la loi sur la TVA.

Depuis cette révision, toutes les prestations que se fournissent entre elles les unités organisationnelles d'une collectivité publique sont exonérées de TVA. Il en résulte qu'un montant d'un peu plus de CHF 11'000.- ne devrait pas être intégré au coût du projet et à la demande de crédit. Etant donné le faible montant que cela représente par rapport au montant total du crédit, la Commission financière a renoncé à amender l'arrêté I.

Ce faible montant ne doit toutefois pas faire oublier le fait que la problématique des conditions d'assujettissement à la TVA des services de l'administration et celle du remboursement de l'impôt préalable sont de véritables thématiques pour les travaux futurs de la commission.

Il est aussi précisé que, une fois achevé, le futur parc urbain, en plus des charges financières, impactera le compte de résultats des exercices futurs de diverses manières : les charges d'entretien induites par le nouveau site

en sont un exemple, la perte des recettes de stationnement due à la fermeture du parking des Jeunes-Rives en est un autre. Cette perte – estimée à un demi-million de francs par année – devrait toutefois être potentiellement compensée par les recettes accrues des abonnements des parkings-relais et des horodateurs des Beaux-Arts, pour un montant total estimé de CHF 260'000.-.

Au vote, la Commission financière préavise positivement l'arrêté I à l'unanimité. En ce qui concerne l'arrêté II, il est préavisé positivement par 13 voix contre 1 et 0 abstention.

M. Flavio Principi, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Il est des projets qui marquent une ville, qui redessinent ses contours et transforment durablement la façon dont ses habitantes et habitants la perçoivent et la vivent. L'aménagement des Jeunes-Rives en fait indéniablement partie. Ce projet – sans doute l'un des plus emblématiques concrétisés durant cette législature – laissera une empreinte durable dans notre paysage urbain et, à travers les nombreux souvenirs des moments partagés qu'il fera naître, dans nos imaginaires collectifs. Il incarne une vision d'avenir pour Neuchâtel : une ville plus verte, plus conviviale, centrée sur ses habitantes et habitants, et sur leurs usages.

Au nom du groupe VertsPopSol, je souhaite tout d'abord saluer la grande qualité du travail réalisé par les services et le Conseil communal pour aboutir à cette vision d'ensemble particulièrement réjouissante, et remercier toutes les personnes impliquées pour la clarté et la qualité rédactionnelle de ce rapport concernant la demande de crédit pour le secteur 2. Le seul bémol relevé dans ce rapport par notre groupe est un certain manque de clarté quant à l'état d'avancement du projet architectural qui nous est présenté.

Ceci dit, notre groupe se réjouit de voir ce projet de longue date se concrétiser, en accord avec nos engagements pour l'amélioration de la qualité de vie urbaine, le renforcement de la nature en ville, et la création de liens intergénérationnels et de cohésion sociale.

Le secteur 1 – déjà partiellement mis en œuvre l'été dernier avec le succès auprès de la population qu'on lui connaît – constitue un socle solide qui nous permet d'envisager avec confiance et enthousiasme la suite des réalisations.

Sur le fond du projet, nous constatons des améliorations à plusieurs niveaux par rapport à sa première mouture présentée en 2020. En premier lieu, l'optimisation financière de près de 3 millions de francs – obtenue grâce à une approche plus efficiente des travaux de terrassement et à la valorisation des éléments existants – est à saluer. C'est une économie

notable au vu des nombreux enjeux de planification des investissements à venir pour notre Ville. A ce titre, nous nous posons deux questions.

La première concerne cette fameuse topographie du secteur du parking, qui a donc été revue et permet l'amélioration financière. Comme évoqué également par la rapporteure de la commission, nous nous demandons comment sera géré le lien avec le mur existant au nord de ce secteur qui sera donc *a priori* conservé.

Nous regrettons l'absence de précisions dans le rapport, quant à son traitement, tant sur le plan esthétique que sécuritaire. Les normes imposant une protection à partir d'un mètre de chute, nous privilégierions un talus végétalisé plutôt qu'un garde-corps sur l'ensemble de l'ancien quai si quelque chose devait être fait. Le Conseil communal peut-il nous indiquer l'état des réflexions sur cette transition ?

La seconde question porte sur les éléments d'optimisation financière : dans l'article premier du projet d'arrêté I, il est mentionné d'éventuelles subventions. S'agit-il d'une simple formulation hypothétique, ou y a-t-il des objets dans le secteur pour lesquels nous avons une chance d'obtenir des subventions ?

Ensuite, et c'est un point essentiel pour notre groupe, cette révision du projet a permis de préserver une part beaucoup plus importante de l'arborisation avec le maintien de la majorité des platanes.

En lieu et place d'un abattage massif, le projet mise désormais sur un remplacement progressif des arbres, selon un cycle de vie raisonné. Cette approche garantit à la fois la préservation de l'ombre et du cadre végétal, tout en assurant le renouvellement harmonieux et plus résilient des arbres.

Nous ne pouvons que saluer ce choix, qui est primordial dans un contexte de transition climatique où chaque îlot de fraîcheur compte. Cette approche plus respectueuse du site d'origine garantit que le parc restera un espace agréable et ombragé pour les générations futures.

Nous nous interrogeons cependant sur la logique de l'abattage des platanes à l'est du secteur des arbres. Pourquoi ne pas les conserver également le temps de leur durée de vie ? Une explication détaillée sur ce choix nous permettrait de mieux comprendre les enjeux techniques et environnementaux qui ont été considérés.

Un autre point d'amélioration majeur par rapport à la version de 2020 – qui a aussi été relevé par les rapporteurs de commissions – est la mise en valeur du site par une approche centrée sur les besoins réels de ses usagères et usagers. Cela constitue une orientation que nous soutenons pleinement.

Qu'il s'agisse de la préservation de la place rouge – qui, par sa matérialité et son histoire, reste un lieu de rassemblement emblématique – ou de la création d'espaces conviviaux pour les activités de détente, de sport, de culture ou de rencontres, chaque aménagement a été pensé pour favoriser l'appropriation du lieu par la population neuchâteloise, et c'est à saluer.

Une partie de notre groupe regrette toutefois la réduction des surfaces végétalisées et l'évolution de la géométrie des cheminements – par rapport à la première version du projet – qui affaiblissent la lecture d'un grand parc végétal.

Nous avons quelques questions et remarques par rapport à ces aménagements. Nous espérons notamment que la scène urbaine prévue dans le périmètre du projet soit pensée et adaptée à différents types d'usage, dont, par exemple, des danses sociales, des activités de cirque, ou toute autre activité demandant un revêtement lisse et sans interstices. C'est une contrainte qu'il faudrait prendre en compte dès la création de la scène pour que son appropriation multiusage soit pleinement réussie.

Deuxièmement, et même s'il s'agit formellement d'un aménagement du secteur 1, nous souhaiterions obtenir, si possible, des précisions concernant le cahier des charges du futur restaurant. Aux yeux de notre groupe, il serait souhaitable que ce lieu mette en avant les produits locaux, de saison, avec des alternatives végétales, et que son ouverture s'étale sur l'ensemble de l'année, afin de faire vivre les Jeunes-Rives également durant la saison d'hiver. Dans l'état actuel des planifications, le Conseil communal peut-il nous en dire plus à ce sujet ?

Dernière question concernant les besoins des usagères et usagers du site : nous aimerions savoir si des cheminements piétons adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes avec poussette sont prévus – sans être forcément goudronnés, mais que la matérialité soit prévue – en complément du chemin du lac actuellement existant, pour garantir une bonne accessibilité du secteur dans son ensemble, notamment les liens nord-sud. Les cheminements piétons depuis la ville, le Jardin anglais et le Fun'ambule gagneraient en effet à être clarifiés dans les futures versions du projet, cela pour tous les usagers et usagères des Jeunes-Rives.

Dernier sujet, mais pas des moindres : la mobilité. Notre groupe tient à saluer la démarche rigoureuse menée par la Ville, fondée sur des comptages et des enquêtes d'occupation des parkings. Pour un sujet aussi émotionnel que celui du stationnement, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des données objectives et quantitatives.

Au vu des résultats présentés, nous sommes satisfaits que les mesures de compensation ne prévoient pas la création de nouvelles places de

stationnement. C'est une décision cohérente, avec une vision d'avenir de la mobilité en ville, qui valorise l'utilisation optimisée des parkings existants en ouvrage – qui sont aujourd'hui, pour certains, encore sous-utilisés – grâce à une mutualisation des usages.

Les mesures de compensation doivent viser l'encouragement au report modal – c'est le cas de celles qui sont présentées dans le rapport – notamment via les P+R, ou encore l'incitation à se rendre en ville directement par des modes alternatifs à la voiture : la marche, le vélo ou les transports en commun, évidemment. Ces orientations sont en parfaite adéquation avec la stratégie de mobilité de la Ville – que nous avons adoptée ensemble lors de la précédente législature – et nous serons, à l'avenir, particulièrement attentifs à ce qu'elles soient respectées.

Concernant la proposition de gratuité des P+R le samedi, nous émettons toutefois une réserve. Une telle mesure ne nous semble pertinente que dans une phase transitoire, avec une durée clairement définie, et uniquement comme incitation à modifier les usages durant le temps d'adaptation à la fermeture du parking.

Il nous paraît en effet difficile de distinguer les usagers de type P+R – à qui nous aimerions destiner cette gratuité – de celles et ceux qui sont dans ce parking pour des raisons de visite d'aménagements alentour – ou pour la piscine, par exemple, si l'on parle des utilisateurs de la piscine – et qui n'ont pas de raison particulière de bénéficier de cet avantage.

Nous encouragerions plutôt la mise en place de billets combinés parking + transports publics, à l'image de ce qui se fait déjà à Lausanne, Genève, Fribourg, ou encore à Berne : en clair, payer le parking donne gratuitement accès au bus. C'est une mesure simple, efficace et facilement compréhensible pour les usagères et usagers.

Un autre point fondamental est celui de la qualité de la desserte en transports publics pour les parkings-relais. Pour qu'ils deviennent une alternative crédible et attractive, il faudrait renforcer l'amplitude horaire et la fréquence des lignes qui les desservent, en particulier pour les piscines.

Enfin, pour compléter cette logique multimodale, il serait bien de prévoir des infrastructures vélo de qualité dans les parkings-relais. C'est apparemment prévu pour le parking des piscines, mais cela devrait l'être pour l'ensemble des parkings-relais, avec des emplacements sécurisés, couverts et accessibles. Cela permettrait aussi un usage en mode P+B – *Park and Bike* – par exemple pour le parking des piscines, et pour des publics comme le personnel RHNe, lequel n'est pas forcément en adéquation avec les horaires des transports publics.

Ces types d'améliorations – billets combinés, amélioration des dessertes et meilleure qualité des infrastructures vélo – sont-ils prévus prochainement pour les parkings d'échange ?

En conclusion, le projet d'aménagement du secteur 2 des Jeunes-Rives incarne une transformation ambitieuse et cohérente de notre ville, au service de la qualité de vie, de la convivialité et de la durabilité environnementale. Ce nouvel espace public contribuera à renforcer les liens interpersonnels, à valoriser notre cadre de vie et à ancrer Neuchâtel dans une vision urbaine attractive, résolument tournée vers l'avenir.

Vous l'aurez compris, notre groupe soutiendra les deux arrêtés, avec enthousiasme et confiance pour la suite de leur mise en œuvre.

Mme Sarah Pearson Perret, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Un grand merci au Conseil communal d'avoir eu le courage de nous présenter un nouveau projet de réaménagement du secteur 2 du parc des Jeunes-Rives. Repensé et redimensionné, ce projet convainc pleinement notre groupe. En complément des aménagements du secteur 1, il représente une belle opportunité pour notre ville d'affirmer son engagement en faveur d'un urbanisme durable, orienté vers la qualité de vie de ses habitantes et habitants. Il contribue également à la valorisation du potentiel unique de nos rives.

Nous l'avons constaté l'été passé : les aménagements du secteur 1 séduisent. La population a adopté les rives du lac, et cet espace est devenu un véritable lieu de rassemblement et de rencontre. Pique-niques familiaux, anniversaires d'enfants, simples baigneurs : toutes et tous semblent y trouver leur compte.

Il est donc évident pour notre groupe que les Jeunes-Rives doivent avant tout répondre aux besoins de la population, tant en matière de délassement et d'activités sportives qu'en termes d'attentes des acteurs culturels, comme Festi'neuch. Et ce projet que nous discutons ce soir répond pleinement à ce défi. Il est pensé pour favoriser la mixité des usages : il prévoit des espaces de détente, des aires de jeux, des zones de rencontre, mais aussi des équipements favorisant le sport et la culture en plein air. Nous saluons le dialogue constructif mené avec les associations concernées et les parties prenantes, qui a permis d'aboutir à des solutions satisfaisantes pour toutes et tous.

Notre groupe est évidemment séduit par la proposition de maintenir les platanes et de ne pas toucher à la topographie actuelle. Déplacer des montagnes de matériaux pour modifier le terrain n'a pas de sens d'un point de vue environnemental, surtout si cela implique de supprimer les platanes et de renoncer à la protection qu'ils offrent contre le soleil et la

chaleur. De plus, cette option permet d'économiser près d'un tiers des coûts initialement prévus, ce que notre groupe salue tout particulièrement.

D'un point de vue écologique, les platanes ne sont certes pas très intéressants – il faut le dire – mais ils ont le mérite d'exister. Il faudra cependant veiller, pour les plantations futures, à privilégier des essences indigènes et à créer des structures favorables à la biodiversité.

La question du stationnement est abordée avec pragmatisme. Malgré la suppression du parking, la réorganisation de l'offre dans les parkings souterrains existants, notamment à proximité immédiate, ainsi que le développement de l'accès aux mobilités douces, permettent de ne pas péjorer l'accessibilité du site. Il faudra néanmoins veiller à ce que l'offre de transports publics depuis les P+R soit suffisante pour garantir l'attractivité de ces parkings.

Pour finir, nous avons une question en lien avec les coûts d'exploitation : en page 27, il est indiqué que les charges d'entretien entraîneront une augmentation de 1,3 à 1,5 EPT. Si nous comprenons, comme le rapport l'indique, que la surface à entretenir augmente avec la disparition du parking, il est également fait état d'économies de moyens et de temps liées aux choix effectués – notamment concernant les équipements sportifs, qui n'auront plus à être déplacés – et sans doute aussi d'économies lors des préparatifs des grandes manifestations, au vu du choix d'adapter le site aux usagers.

Faut-il comprendre que l'augmentation de 1,5 EPT est uniquement liée à la plus grande surface à entretenir, et cela malgré une diminution de la charge de travail liée aux équipements sportifs et aux grandes manifestations ?

En conclusion, pour le groupe vert'libéral, le réaménagement du secteur 2 du parc des Jeunes-Rives est un beau projet, dont il remercie le Conseil communal. Il soutient à l'unanimité les deux arrêtés.

M. Christophe Schwarb, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Juste deux remarques à titre préliminaire. La première est pour répondre à la rapporteure de la commission du dicastère : le ou *la* commissaire – comme elle le dit élégamment – qui ronchonne toujours dans la commission, c'est moi. Ainsi les choses sont claires…

Deuxièmement, je me rappelle que la dernière fois que nous avions parlé de ces Jeunes-Rives, en 2020, nous avions terminé à peu près à minuit, dans une ambiance assez peu sympathique. J'ai plutôt l'impression que d'ici une demi-heure, nous aurons liquidé notre affaire, tant nous sommes à peu près sur la même longueur d'onde.

Je vais devoir répéter ce qui a déjà été dit et qui sera certainement encore dit par le dernier intervenant des groupes, et je partage également à peu près ce qui a été dit par les rapporteurs des deux commissions. Et c'est tant mieux. Vous l'avez bien compris, le groupe PLR a pris connaissance avec un grand intérêt de ce rapport.

Je ne vais pas y revenir, mais cela fait 20 ans que l'on discute du réaménagement de ces Jeunes-Rives et aujourd'hui, nous allons passer un cap extrêmement important. Apparemment, nous sommes à peu près tous d'accord sur le réaménagement des Jeunes-Rives.

Comme je l'ai dit, je ne vais pas rouvrir le débat qui a donné lieu à passablement de passes d'armes relatives à la fermeture du parking. Quoique… J'y reviendrai quand même un petit coup, juste pour poser quelques questions concernant la compensation des pertes des places de parc.

Néanmoins, nous allons quand même commencer par le positif. Aujourd'hui, force est d'admettre que le projet présenté va clairement dans le bon sens en termes d'aménagement – mais vous le savez, je fais partie de la commission, nous sommes allés visiter les Jeunes-Rives et en avons discuté à de multiples reprises – et le groupe PLR partage complètement ce qui est proposé dans le rapport.

La première phase – soit le secteur 1 – est en voie de finalisation et sera terminée cet été. Mais nous savons déjà, au vu de la fréquentation constatée l'été dernier, que c'est une réussite. Il faut saluer quand même les efforts et l'aménagement qui a été réalisé, tant pour les rives que l'accès au lac. La phase 1, qui va donc se terminer pour cet été, va encore amener quelque chose d'extrêmement positif avec la place du 12-Septembre, l'aménagement des vestiaires, la pose de gazon, etc.

Pour ce qui est de la phase 2 – c'est-à-dire le nord de ce secteur – le groupe PLR se montre également enthousiaste quant à ce qui est proposé. En effet, comme cela a été relevé, ce projet répond aux besoins de la population, ainsi qu'aux besoins des lieux : à savoir, un lieu de détente, permettant des activités sportives, mais aussi un lieu permettant des activités culturelles, ceci toute l'année, avec l'arrivée – nous l'espérons – du restaurant. Et c'est cela qui est important : nous allons maintenant vivre toute l'année sur les Jeunes-Rives.

De plus, comme cela a aussi été relevé, le maintien de tous ces platanes et ces arbres – qui sont absolument symboliques de ce lieu – est quelque chose d'absolument excellent, et que nous saluons.

Finalement – et c'est un peu notre rôle de PLR – il faut aussi relever l'excellent travail du Conseil communal et de l'administration, qui permet

une réorganisation du site avec des coûts extrêmement inférieurs à ce qui avait été initialement prévu en 2020.

Je ne suis pas sûr que nous ayons discuté en commission du futur nom de la place rouge. Elle s'appelle ainsi surtout parce que c'est son surnom, mais elle ne s'appellera pas comme cela officiellement… en tout cas tant que je suis vivant… [*Ndlr : rires de l'assemblée*] Mais il faut admettre que le maintien de cette iconique place rouge – au lieu du projet qui avait été élaboré en 2020 – est réellement un atout, à la fois sur le plan touristique et sur le plan culturel.

Bref, vous l'aurez compris, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité le projet d'arrêté I. C'était pour le positif... [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Nous allons en venir à ces places de parc… Et nous allons essayer de clarifier, peut-être une fois pour toutes… Mais je n'y arriverai pas, de toute façon, parce que vous ne m'écoutez pas… Pardon, Monsieur le Président, merci de dire à mes 40 autres collègues – sauf les miens, mais tous les autres – qu'ils ne m'écoutent jamais… Nous allons en venir à ces places de parc.

Le groupe PLR – et j'aimerais que ce soit tout à fait clair – ne s'est *jamais* opposé à la réorganisation du parking des Jeunes-Rives. Néanmoins, il a toujours attiré l'attention du Conseil communal sur les mesures compensatoires à prendre. C'est pour cela que nous avions eu ce débat, il y a 5 ans, qui avait duré des heures et des heures, avec des amendements et sous-amendements. Et nous voulons absolument des mesures d'accompagnement.

Comme cela a été relevé par le rapporteur de la Commission financière, aujourd'hui, la réponse du Conseil communal à propos du réaménagement de ces places de parc est trop sommaire : lisez les pages 17 et 18 du rapport. Il n'y a évidemment pas lieu de rouvrir le débat ce soir, mais il faut rappeler que nous allons perdre environ 400 places de parc, utilisées, selon les périodes, par des pendulaires ou des touristes. Ce n'est pas tellement nous, habitants de la ville, qui allons souffrir de la suppression de ce parking – nous allons plutôt en profiter – mais ce sont surtout les gens qui viennent de l'extérieur.

Ce qui nous préoccupe en priorité, c'est de savoir si les mesures qui vont être prises – qui ne touchent absolument pas les habitants de la ville – auront des conséquences directes sur l'attractivité de notre commune. Si les gens ne peuvent plus venir, que ce soit pour travailler, pour se divertir ou pour consommer, alors nous allons nous replier sur nous-mêmes. C'est pour cela que nous avions demandé des mesures compensatoires.

Aujourd'hui, à notre sens, et cela a quand même été relevé par d'autres groupes – mais pas de manière directe – nous n'avons pas de réponses

suffisantes quant à ces mesures d'accompagnement. On nous dit que l'on va trouver des solutions avec le parking de la Maladière. Néanmoins, il ressort du rapport qu'il n'y a rien de concret aujourd'hui. Que l'on me dise que l'on va trouver des solutions, je veux bien le croire. Mais j'aimerais des réponses concrètes à cette question.

On nous dit qu'il faut utiliser les P+R du Nid-du-Crô, de Serrières ou de Pierre-à-Bot. Je n'ai aucun problème avec cela. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas de transports publics suffisants, et ce n'est pas moi qui le dis, je ne fais que répéter ce qui a été dit précédemment. Alors, que l'on nous dise comment on va faire pour développer ces transports publics si l'on veut mettre tous les pendulaires et tous les touristes au Nid-du-Crô, à Serrières ou à Pierre-à-Bot.

Et juste pour la petite histoire – mais je ne le dis pas trop fort – c'est TransN, entre autres, qui gère les transports publics, et nous savons les difficultés financières de TransN. Quand on va leur demander d'introduire une cadence au quart d'heure entre les piscines et le centre-ville – car c'est cela qu'il faudrait – je n'ose pas imaginer comment ils vont répondre – pour autant qu'ils entrent en matière… – ni combien cela va coûter.

On nous parle aussi, depuis des années, de l'extension du parking du Port… Nous nous réjouissons de voir quand la première pierre sera posée… Tout ce que je viens de vous dire, ce sont des éléments dont nous avons parlé il y a 5 ou 6 ans. Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse. Alors, pourquoi nous aurions des réponses à la fin de l'année lorsque l'on va supprimer le parking des Jeunes-Rives ?

On nous dit aussi – et je peux comprendre que la Ville n'a pas la main sur la fermeture du parking de Panespo, qui est ordonnée par le Canton – que l'on va faire une collaboration avec le futur projet « Univers » avec l'Université, mais à ce jour – cela a été relevé et ressort du rapport – il n'y a rien d'établi.

Ainsi, nous le voyons bien : les mesures de compensation ne sont, pour l'heure, qu'à l'état de discussion, si ce n'est pas carrément de réflexion. Et c'est cela qui nous fait peur aujourd'hui. Ce n'est pas le réaménagement des Jeunes-Rives, tout le monde est d'accord.

Je rappelle que le Conseil communal a jusqu'à la fin de l'année pour venir avec des réponses tout à fait précises s'il veut simplement respecter le vote populaire : la fermeture du parking a été votée par notre Autorité – qui représente le vote populaire – avec un amendement, avec mesures de compensation. Nous dire simplement « On va peut-être mettre des places de parc ici… » n'est pas une réponse.

Il ne s'agit pas – comme je l'ai lu dans le rapport – de 400 automobilistes : ce sont 400 places de parc multipliées par deux personnes par voiture au

minimum, si ce n'est pas trois. Ce sont donc en tout cas 1'000 personnes qui viennent tous les jours en ville, et qui ne trouveront pas de places de parc. Je n'ai aucun problème avec le fait de trouver des solutions, mais il faut nous donner les solutions alternatives.

Aujourd'hui, nous allons évidemment soutenir ce projet, en tout cas l'arrêté I. Je ne reviens pas sur l'arrêté II, le groupe PLR l'acceptera aussi avec une abstention. C'est le ou la même commissaire qui s'abstiendra… [*Ndlr : rires de l'assemblée*] Mais peu importe, le débat n'est pas là aujourd'hui.

Nous allons accepter cet arrêté I, mais nous resterons vraiment attentifs pour savoir comment on va faire pour compenser toutes ces pertes à la fin de l'année. Cela fait 6 ans que nous demandons au Conseil communal comment compenser les pertes.

Ainsi, les questions tout à fait précises sont les suivantes :

- Quel est le calendrier *exact* pour la mise en place des véritables mesures de compensation *votées* par notre Autorité ?
- Quel est l'impact financier consécutif à la fermeture des parkings ? Nous en avons un tout petit peu parlé en Commission financière : combien cela rapporte, combien cela va coûter de supprimer les 400 places.

Une question, posée aussi par la Commission financière, concerne le fonds des arbres : nous aimerions des explications complémentaires, car on nous dit, en page 22 du rapport, qu'un prélèvement de CHF 900'000.- au fonds des arbres « est en cours d'analyse ». On ne sait donc pas bien comme on va faire. La Commission financière nous dit qu'il y aura un fonds dédié, mais nous souhaiterions des explications complémentaires au niveau financier. Tout le monde est favorable au réaménagement des Jeunes-Rives, mais cela aura des conséquences colossales pour nos finances et pour l'avenir de notre ville. C'est la raison pour laquelle nous aimerions des réponses précises sur ce qui va se passer d'ici une année ou deux.

M. Philippe Loup, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Depuis le premier camion qui est venu déverser des gravats dans le lac jusqu'au projet d'aménagement du secteur 2 des Jeunes-Rives, que de décennies se sont écoulées, faites d'hésitations, de retournements, de déceptions, d'échec en votation populaire, mais aussi de rêve – avec Expo.02 – et de plaisirs simples, comme se retrouver en famille ou entre

amis, à jouir d'un espace magnifique, au-devant d'une ville qui ne l'est pas moins.

Alors que l'aménagement du secteur 1 se poursuit à satisfaction, avec des délais plutôt bien respectés, cette demande de crédit – augurant d'une prochaine mise en œuvre du secteur 2 – rend impatient le groupe socialiste, comme sans doute toute la population de notre cité.

Le projet qui nous est proposé est pragmatique et très intéressant, car issu d'une analyse fine des diverses demandes des multiples utilisateurs consultés. L'évolution entre le projet primé – nommé « Ring » – et ce que deviendra le futur espace des Jeunes-rives est réjouissant à plusieurs titres.

Tout d'abord, si le projet initial considérait les Jeunes-Rives comme une entité en tant que telle, sans avoir de zones aux activités clairement attribuées – sauf les rives, bien sûr – le projet présenté se fonde sur 5 espaces aux activités bien déterminées, même si, bien évidemment, la perméabilité des unes vers les autres demeure. Cette intelligente évolution est issue d'une bonne évaluation des besoins et des attentes des utilisateurs très variés. Le groupe socialiste tient à relever cette nécessaire collaboration entre les différents intervenants – dont Festi'neuch – mais aussi les habitants et les services entre eux.

Si la gestion annuelle apportera encore des enseignements, nous trouvons vraiment intéressants l'espace n° 4 – culture et animations – ainsi que le n° 5, place de jeux et terrains. Il est par contre préférable que les trois autres zones soient libres d'aménagements lourds, car il est bien que les gens s'approprient les lieux.

Le deuxième élément qui nous réjouit véritablement, c'est l'analyse environnementale réactualisée qui a été faite. En effet, le maintien d'une grande partie des arbres du parking actuel est très raisonnable et, surtout, participe à maintenir un espace vert et d'ombre sur une surface importante. Pour ce faire, l'abandon des travaux de mise à niveau du projet initial est logique et rencontre notre totale adhésion. L'agrandissement de la place rouge est certainement logique, mais nous regrettons quelque peu le manque d'arbres sur la zone entre l'accès par la rue Coulon – point d'entrée depuis le Fun'ambule – et les rives.

A propos de la gestion des arbres du parking, nous trouvons très adéquat de prévoir leur remplacement sur une à deux décennies, et d'intégrer ce remplacement pluriannuel dans le crédit demandé à la fin de ce rapport.

Le troisième sujet de satisfaction est d'ordre financier. Initialement, selon le projet 2020, l'ensemble de l'aménagement aurait nécessité un investissement proche des 35 millions. Actuellement, selon les évaluations des travaux déjà effectués sur le secteur 1 et avec ce qui nous

est demandé pour le secteur 2, nous atteindrons sans doute un montant en deçà des 18 millions. Véritablement, avoir un nouvel espace répondant mieux aux demandes des différents utilisateurs pour presque la moitié du prix est remarquable. Preuve que, si l'on y prête garde – dans les collectivités publiques, en particulier – le mieux est souvent l'ennemi du bien.

La clarté des chiffres est positive. Le coût des terrassements est important : nous sommes étonnés qu'il faille CHF 400'000.- pour enlever le bitume, mais c'est ainsi. Le montant de CHF 900'000.- pour la plantation des arbres – y compris ceux amenés à être plantés dans les 15 à 20 prochaines années – est une très bonne évaluation, mais cela montre surtout qu'une planification à moyen et long termes a été effectuée.

La perte financière provoquée par la suppression du parking des Jeunes-Rives reçoit une compensation partielle avec la pose des horodateurs dans le quartier des Beaux-Arts. Avec la suppression du parking vers les patinoires, on peut estimer la perte nette à environ CHF 500'000.-. Le groupe socialiste ne prend pas cette somme à la légère, mais la remet dans son contexte. Tout d'abord, l'investissement total prévu pour l'aménagement des Jeunes-Rives est bien moins important que prévu. De plus, l'amélioration de la qualité de vie des habitants est significative, par la mise à disposition d'un large espace d'activités, de sports et de loisirs.

De toute manière, il s'agit d'une volonté politique émise, défendue et développée par plusieurs Conseils communaux successifs. Le groupe socialiste y a toujours adhéré, partant du principe que la suppression d'un parking est primordiale dans un lieu à vocation initiale bien plus en relation avec l'intérêt général. D'ailleurs, il en a déjà été ainsi au moment de la suppression du parking sur la place des Halles, par exemple. Qui maintenant oserait s'en plaindre ?

Le dernier aspect qu'il convient de traiter est l'évaluation du Conseil communal en matière de places de parc, en considérant les suppressions agendées des parkings des Jeunes-Rives et de Panespo. Il est bien d'avoir distingué trois types d'utilisateurs, à savoir les habitants, les visiteurs et les pendulaires. Sans vouloir faire une relecture de ce que le rapport énonce très clairement, nous voyons que, pour les habitants, les perspectives sont favorables à moindre coût.

Pour les visiteurs – notamment en relation avec les commerces du centre-ville – les parkings souterrains existants semblent globalement répondre à la demande, sauf – il est vrai – le samedi. Suggérer d'utiliser davantage les P+R ou les transports publics est une option souhaitée, surtout pour la partie des visiteurs issue de la commune elle-même, de Laténa ou de Milvignes. Un prochain rapport nous est promis concernant une extension

du parking du Port. Nous prendrons alors plus largement position à ce moment-là.

Enfin – par contre – la problématique est plus difficile pour les pendulaires, surtout pour ceux dont les transports publics ne sont pas une option pour des questions d'horaires. Le groupe socialiste saisit l'importance pour ces employés – souvent issus des secteurs hospitalier, du commerce et de la restauration – de pouvoir se déplacer aisément, tout en se parquant à proximité, à moindre coût. Les P+R, surtout celui du Nid-du-Crô, sont une option. Les perspectives évoquées avec le parking de la Maladière, en développant une mutualisation de 150 à 200 places, nous semblent être une option également bien intéressante à développer. Une amélioration de la desserte entre le parking du Nid-du-Crô est indispensable à certaines heures, et est à évaluer aussi pour le samedi. La gratuité est imaginable, mais de manière temporaire.

En conclusion, nous considérons que l'évolution du dossier des Jeunes-Rives, depuis soixante ans, nous indique les façons successives d'appréhender la circulation routière, la voiture, le parking, la relation au lac, ainsi que les espaces de délassement, de jeux et de baignade. Ces différentes conceptions nous ont fait passer, initialement, d'un terrain vague rempli de 800 voitures et d'environ 50 camions, à une aire de délassement, de loisirs et de baignade, un espace muni de lieux publics pour se restaurer et se retrouver entre amis.

Le groupe socialiste votera sans hésitation les deux demandes de crédit. Une fois les travaux terminés, cela ne marquera pas la fin d'une histoire, mais le début d'une nouvelle : celle que les habitantes et habitants de cette ville et des environs écriront par la multiplication des bons moments partagés.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments (DTIB), déclare :

- Nous sommes réunis ce soir pour débattre du dernier acte du Législatif permettant le réaménagement complet des Jeunes-Rives, et c'est un événement historique pour notre ville.

C'est un événement historique, car il marque une étape clé, si ce n'est l'épilogue d'une saga de plus de 60 ans. Celle-ci trouve son origine à la fin des années 1950, lorsque la présence de matériaux d'excavation en quantité importante et la deuxième correction des eaux du Jura permettent de gagner de nouveaux terrains sur le lac. Les dépôts se terminent en 1970 et accouchent de ce que l'on appelle logiquement les « jeunes rives ».

Les projets qui se développent alors sur ces nouveaux espaces conquis sur le lac sont les témoins des préoccupations de l'époque. En effet, les Jeunes-Rives ne sont alors pas pensées pour permettre à la population d'accéder au lac, mais pour accueillir les infrastructures nécessaires, à l'image de la STEP ou encore d'installations sportives. La Confédération prévoit même – souvenez-vous-en – d'y faire passer une autoroute, avant que l'heureuse décision de l'enterrer – au sens littéral du terme, bien sûr – ne soit prise en 1976. Faute de mieux, et pour répondre au nombre croissant de véhicules individuels en circulation, les Jeunes-Rives servent alors, en partie, de parking.

Au cours des années 1980 et 1990, plusieurs infrastructures d'importance sont construites sur les Jeunes-Rives : la place du 12-Septembre, la salle omnisports, la patinoire, le port de plaisance, ainsi que, peu à peu, certains espaces aménagés pour la baignade.

C'est l'Expo nationale, en 2002, qui permet de révéler tout le potentiel du site : arteplage, restaurants, bars – Cargo pour les intimes – des centaines de milliers de personnes accourent de toute la Suisse pour profiter des rives et du lac de Neuchâtel. L'exposition nous fait rêver et réfléchir à notre rapport à notre lac, marqueur d'appartenance qui unit les habitantes et les habitants de notre ville.

Ces rêves se traduisent dans un concours d'idées, organisé par la Ville et remporté par le bureau Frundgallina, avec le projet « Ring », en 2010 déjà. Il s'agit de mettre en place un véritable parc urbain, une respiration verte au cœur de la ville, attractive et accueillante.

Mais un tel projet ne se réalise pas en un jour. Il s'agit de passer d'un concept à la réalisation, ce qui prend du temps, vous le savez. Cette démarche aboutit finalement, en 2020, à un rapport au Conseil général sur le réaménagement des Jeunes-Rives. A cette occasion, le Législatif débloque un crédit de près de 17 millions pour l'aménagement du secteur 1, qui concerne la liaison au lac et à l'eau.

Les travaux débutent par la batellerie, et sont suivis – une fois la mise à l'enquête et le traitement des oppositions effectués – par l'ensemble du secteur 1 au début de l'année 2023. Dès l'été 2024, la population neuchâteloise reprend possession des rives, et les retours – vous l'avez dit – sont extrêmement positifs.

Une partie des travaux sur le secteur 1 sont d'ailleurs encore en cours. Dès juillet de cette année, nous pourrons profiter des rives presque totalement réaménagées, ainsi que d'une impressionnante nouvelle place de jeux.

Et voilà que ce soir, il vous appartient de vous prononcer sur la réalisation de la seconde partie du réaménagement des Jeunes-Rives, à savoir la

liaison à la vie en ville. Il s'agit de valoriser le vaste espace allant du quai Léopold-Robert jusqu'au cheminement le long de la rive, soit une surface de 34'000 m^2 au total.

Nous vous proposons de faire de cet espace un véritable parc urbain d'exception, conjuguant nature, culture et sport. L'aménagement d'espaces verts généreux est ainsi au cœur du projet, de même que des zones dédiées aux loisirs et aux sports, ainsi qu'à l'accueil des manifestations, dont notamment Festi'neuch, qui fait vibrer et rayonner nos rives chaque année.

Les services de la Ville ont travaillé d'arrache-pied ces derniers mois pour que ce rapport puisse vous être présenté dans les délais annoncés, et je tiens ici, au nom du Conseil communal, à remercier tout particulièrement l'urbaniste communal Philippe Carrard, l'architecte-paysagiste communale Gaël Müller Heyraud, ainsi que le chef de projet Gaël Maradan, qui nous écoutent et qui sont au fond de la salle.

Leur travail a permis de placer deux notions au cœur du projet d'aménagement. La première est de mettre les usages au centre et de préserver, autant que possible, l'arborisation actuelle. Ces principes clés permettent de dessiner un projet véritablement au service de la population, qui fait la part belle aux espaces de détente ombragés – avec des grills et autres tables de ping-pong – qui facilite l'accueil des grandes manifestations, avec l'agrandissement de la place rouge, bleue, verte, jaune ou orange… et qui favorise les événements culturels ponctuels avec une scène dédiée.

La philosophie du projet est de viser la simplicité dans les interventions. Cela se ressent sur l'empreinte écologique du réaménagement – qui est largement améliorée par l'abandon de la modification fondamentale de la topographie – ainsi que sur le coût financier pour le secteur 2, qui est pratiquement divisé par deux par rapport à ce qui était envisagé lors du rapport de 2020, la hausse des prix étant évidemment comprise.

Concernant la fermeture du parking, la décision a déjà été prise en 2020 par le Conseil général, via un amendement, et confirmée à l'automne 2024, lorsque vous avez décidé de la prolongation de l'ouverture du parking jusqu'au 1er janvier 2026.

Pour le Conseil communal, une fermeture de parking ne peut se faire sans mesures d'accompagnement et sans égards pour l'impact que cela a sur l'organisation et la vie des personnes qui l'utilisent aujourd'hui. Il en va également de l'attractivité de notre centre-ville et de notre économie locale, mise à rude épreuve par différents facteurs à l'heure actuelle. A ce

titre, nous avons analysé et négocié différentes mesures d'accompagnement décrites dans le rapport. Je profite d'ailleurs de répondre directement à l'intervention PLR.

De manière générale, les *Park and Ride* doivent permettre d'absorber une plus grande partie du stationnement, avec une tarification adéquate. Ensuite, notre Conseil a décidé de la pose d'horodateurs dans le quartier des Beaux-Arts, pour augmenter le taux de rotation et supprimer le stationnement abusif.

De plus, nous avons aussi mené des discussions avec le parking de la Maladière pour une mutualisation précise de 150 places de parc, du lundi au vendredi de 7h à 18h. Il est également prévu de mutualiser 120 places sur le projet « Univers », notamment en dehors des heures d'ouverture de l'Uni ; le permis de construire va être déposé, c'est donc plus qu'un avant-projet, il a été validé par le Grand Conseil. De manière générale, les efforts pour développer le transfert modal doivent permettre de diminuer le trafic individuel motorisé, comme prévu par la stratégie de mobilité de la Ville.

Cela me permet d'ailleurs de passer directement aux nombreuses questions, notamment du groupe VertsPopSol, en particulier sur les aspects liés à la mobilité.

La gratuité des *Park and Ride* le samedi n'est pas un « susucre » pour les automobilistes. Et ce n'est d'ailleurs pas ainsi que réfléchit notre Conseil. Cette mesure a pour but de réduire la pression sur le centre-ville – notamment les samedis – en offrant une alternative simple et attractive à la clientèle. Cela doit également contribuer à développer le « réflexe *Park and Ride* ». De plus, l'accessibilité du centre-ville les samedis est un véritable enjeu pour notre économie locale, comme je l'ai déjà mentionné. Toutefois, un monitoring est prévu pour revoir en temps voulu les usages, et pour s'adapter. Les parkings-relais – avec emplacements pour les vélos, *Park and Bike* – en font partie. Toutefois, au Nid-du-Crô, une vélostation est déjà prévue.

Le groupe VertsPopSol s'interroge également sur l'intérêt d'enlever les platanes côté est. Je tiens tout d'abord à préciser que l'entier du projet est pensé de manière à préserver *autant que possible* l'arborisation. Du côté est, seuls cinq platanes seront abattus, ce qui permettra l'usage de la surface par Festi'neuch. Des arbres sont toutefois prévus dans ce secteur, dont l'emplacement exact doit encore être précisé, notamment en lien avec les manifestations. En contrepartie, la butte sud est libérée de toutes les infrastructures de Festi'neuch, ce qui permet, notamment, d'éviter de compacter le sol.

A propos du cahier des charges du futur restaurant, notre volonté est en effet de favoriser l'utilisation de vins et produits locaux. Ces éléments

seront retenus pour le choix du restaurateur. Par ailleurs, l'appel d'offres prévoit, en effet, une exploitation du lieu toute l'année.

Au sujet de la sécurité du mur bordant, nous précisons qu'il n'y a jamais eu de garde-corps, et qu'il n'est pas prévu, en l'état, d'un installer un dans le projet. Toutefois, des aménagements sont prévus au pied du mur, afin d'en réduire la hauteur par rapport au niveau inférieur. Le projet est en cours, et nous avons entendu vos réflexions.

A priori, le projet ne pourra pas bénéficier de subventions spécifiques pour le secteur 2. Le chemin principal a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une mesure du Projet d'agglomération pour le secteur 1.

Je retiens encore votre demande concernant le fait que la scène soit adaptée à différents types d'usages dans la mesure du possible, et c'est évidemment bien l'esprit dans lequel est pensée cette infrastructure.

Enfin, au sujet des matériaux de revêtement des chemins, des visites ont été effectuées avec Centrevue et des représentants PMR sur place. Il a été convenu qu'ils seraient associés à l'élaboration finale du projet d'exécution du secteur 2.

J'en viens maintenant aux aspects de mobilité avec les questions du groupe PLR. Au niveau de la mobilité, le groupe PLR s'inquiète que les mesures d'accompagnement ne soient pas finalisées en 2026, avec, notamment, un risque de report sur les quartiers environnants.

Je peux vous confirmer que les mesures d'accompagnement – pour ce qui est de la marge de manœuvre de la Ville – seront mises en œuvre dès que possible, en accord avec nos partenaires. Les négociations vont bon train, comme je vous l'ai précisé, notamment avec l'Université et la Maladière.

Nous discutons aussi avec les acteurs économiques pour suivre l'évolution de la situation, ainsi qu'avec les parkings en ouvrage pour analyser d'éventuels besoins en lien avec la stratégie de mobilité. Concernant les discussions sur les transports publics et la tarification des *Park and Ride*, elles se font en partenariat avec le Canton et d'autres acteurs. Cela peut donc, en effet, prendre un petit peu plus de temps.

A propos du fonds des arbres, celui-ci pourra certainement être sollicité pour une partie. Sur l'entier du projet, nous pouvons estimer un coût de fournitures d'environ CHF 400'000.- à CHF 450'000.-, dont une partie sera prise dans ce fonds. Ce chiffre constitue, à ce stade, un ordre de grandeur. Actuellement, le fonds des arbres est doté d'environ CHF 600'000.-, et il peut fluctuer en fonction des taxes compensatoires prélevées et des plantations réalisées par la Ville. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le fonds des arbres doit répondre aux nombreux projets en cours sur notre commune élargie, et que tout ne peut être pris pour les Jeunes-Rives.

Concernant la question du groupe vert'libéral relative à l'augmentation des EPT – entre 1,3 et 1,5 EPT prévu dans le rapport – vous avez raison, il s'agit, à ce stade, d'une estimation des ressources nécessaires, car le parc public s'agrandit notamment de la surface du parking, nécessitant un entretien supplémentaire. En revanche, je ne peux pas vous assurer, à l'heure actuelle, que l'optimisation du parc au niveau des infrastructures pour l'accueil des manifestations entraînera une diminution des EPT du côté de la Ville. Nous verrons aussi à l'usage, et corrigerons les besoins en EPT dans d'autres services si nécessaire.

Nous veillerons aussi à ce que l'offre en transports publics soit suffisante pour desservir les *Park and Ride*.

Du côté du groupe socialiste, pas de question, mais son représentant aurait pu être à la place du Conseil communal, tant il a vendu notre projet : un vrai ambassadeur, merci !

Je crois ainsi avoir répondu à l'ensemble de vos questions. J'espère surtout sincèrement, au nom du Conseil communal, que vous pourrez toutes et tous soutenir ce projet historique ce soir. Projet historique qui permet à notre ville de se tourner toujours plus vers son lac et vers la liaison avec son centre-ville, souhaitée depuis des décennies.

Pour le Conseil communal, c'est l'aboutissement d'années de négociations avec le monde politique et notre population, qui devraient connaître – nous l'espérons – un épilogue ce soir, avec ce rapport. Merci de votre accueil, merci de votre attention et bon vote.

M. Bastien Tenky, élu UDC, déclare :

- Nous souhaitons saluer l'excellent travail accompli dans le cadre de ce rapport, qui met en lumière des projets essentiels pour l'attractivité de notre ville, ainsi que pour la qualité de vie de nos concitoyens. Les Jeunes-Rives représentent un atout précieux pour notre ville et notre canton, tant du point de vue économique que culturel. A titre d'exemple, Festi'neuch en est une belle illustration. Ces initiatives contribuent largement à dynamiser la ville et à attirer de nouveaux visiteurs. L'aménagement et la mise en valeur de ces espaces s'inscrivent donc parfaitement dans les priorités d'attractivité et de revitalisation urbaine que nous souhaitons promouvoir à l'avenir.

Cependant, nous tenons à rappeler que la suppression du parking entraînera des perturbations notables, notamment pour les pendulaires, ainsi que pour les touristes et les visiteurs. Nous attendons de voir les mesures d'accompagnement détaillées dans le chapitre 4 pour en évaluer l'impact.

Nous vous encourageons à poursuivre ces efforts, tout en veillant à accompagner ces changements, afin d'en maximiser les bénéfices pour l'ensemble de la population.

Enfin, nous remercions le Conseil communal pour son travail et son engagement dans ce projet, qui, sans aucun doute, apportera une plus-value significative à Neuchâtel et à ses Jeunes-Rives.

M. Nolan Bongiovanni, indépendant, déclare :

- Le projet de réaménagement du secteur 2 des Jeunes-Rives, tel que présenté aujourd'hui, soulève plusieurs interrogations légitimes. Celles-ci ont été largement partagées par un petit groupe de citoyens réunis dans une assemblée populaire que j'ai consultée en amont de cette séance.

Cette délibération a permis un échange riche, argumenté et pluraliste. Il en est ressorti une opposition majoritaire au crédit d'investissement de 6,88 millions de francs, motivée par plusieurs préoccupations que je vais citer.

Premièrement, la suppression d'environ 300 places de stationnement, sans garanties claires de compensation, suscite de fortes inquiétudes. Cette mesure risque d'avoir un impact direct, non seulement sur l'accessibilité du site – notamment en période estivale – mais aussi sur l'ensemble des usages quotidiens liés à ces places : qu'il s'agisse des pendulaires, des travailleurs ou des usagers réguliers du Littoral.

Deuxièmement, le rapport entre le montant demandé et l'ambition réelle du projet semble problématique. Il est relevé qu'il ne s'agit, en définitive, que d'un réaménagement modeste d'éléments déjà existants, sans réelle transformation d'envergure, ni vision renouvelée à long terme. Ce manque de souffle interroge, surtout dans un contexte financier tendu.

Troisièmement, l'engagement d'un tel montant dans un contexte de dette structurelle préoccupante pour la Ville paraît difficile à justifier. Il en va d'une certaine forme de responsabilité budgétaire, surtout à un moment où de nombreux autres besoins mériteraient aussi un engagement fort.

Par ailleurs, il faut souligner que plusieurs éléments ont déjà été démolis sur le site. Ce vote intervient alors que le processus de transformation est déjà engagé sur le terrain. On peut dès lors s'interroger sur la portée effective de notre décision aujourd'hui. D'autant plus que le plan directeur global des Jeunes-Rives a, lui, déjà été adopté auparavant. Ce crédit s'inscrit donc dans une continuité difficile à infléchir, ce qui limite la marge d'action du Conseil général.

En cohérence avec la position exprimée par l'assemblée de citoyens que j'ai consultés dans le respect de la démarche démocratique que je défends ici, je refuserai l'ensemble des articles du projet I relatif au crédit de

réaménagement du secteur 2. Et par cohérence, encore une fois, je refuserai le projet II relatif à l'œuvre artistique, qui, de toute manière, est lié à l'arrêté sur le pourcent culturel.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, des infrastructures et des bâtiments (DTIB), répond :

- Je me permets quand même, par respect pour les questions posées, de reprendre la parole.

« Manque de souffle », dites-vous… Alors, c'est vrai que j'ai manqué de souffle ce soir, vous avez raison, tant les questions étaient nombreuses ! Mais je vous promets que ce n'est pas dû à l'enthousiasme du Conseil communal, de vos groupes politiques et de la population. Celle-ci se réjouit vraiment – et je crois que c'est la majorité de la population qui nous l'a dit dès l'été passé – qu'après plus de 20 ans, nous fassions enfin quelque chose de beau pour elle et pour les usages de ce site.

Je comprends qu'il y ait des inquiétudes. Nous allons les suivre, nous allons faire un monitoring, et j'espère que, d'ici quelques mois, vous serez convaincus que ce crédit a été bien placé.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue et la déclare dès lors acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté I** concernant la réalisation de l'aménagement du secteur 2 du parc des Jeunes-Rives est **accepté par 38 voix contre 1 et 0 abstention.**

Soumis au vote, **l'arrêté II** concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques de l'aménagement du secteur 2 des Jeunes-Rives est **accepté par 36 voix contre 1 et 2 abstentions.**

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 1 et 0 abstention.

ARRÊTÉ CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR 2 DU PARC DES JEUNES-RIVES

(Du 7 avril 2025)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un crédit d'engagement de 6'880'000 francs, dont à déduire des éventuelles subventions à recevoir, est accordé au Conseil communal pour la réalisation du secteur 2 du parc des Jeunes-Rives.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement au taux de 2.5% à la charge du Service du développement territorial.

Art. 3

Le crédit accordé sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland, sur la base de l'indice du mois d'avril 2025.

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,	La secrétaire,
Pierre-Yves Jeannin	Valérie Nys

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 1 et 2 abstentions.

ARRÊTÉ CONCERNANT LA MISE EN VALEUR AU MOYEN DE CRÉATIONS ARTISTIQUES DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR 2 DES JEUNES-RIVES

(Du 7 avril 2025)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la ville ainsi que les espaces publics, du 10 mai 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un crédit de 51'900 francs est accordé au Conseil communal pour l'organisation d'un concours et la réalisation d'une œuvre d'art liée à l'aménagement du secteur 2 des Jeunes-Rives.

Art. 2

Le montant sera pris en charge par le compte de résultats du Service du développement territorial.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,	La secrétaire,
Pierre-Yves Jeannin	Valérie Nys

PRÉSIDENCE
25-005

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT DES DEMANDES DE PROLONGATION DU DELAI DE REPONSE A DEUX MOTIONS

(Du 17 mars 2025)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'article 55 alinéa 1 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel prévoit la possibilité de soumettre une demande de prolongation de délai de six mois pour le traitement des objets lorsque les circonstances l'exigent.

Par la présente demande, notre Conseil sollicite une prolongation de délai de six mois pour délivrer une réponse aux motions :

- Motion 337 «Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel», du 11 novembre 2019;
- Motion 349 «Un bilan carbone comme outil d'analyse et de maîtrise des émissions pour répondre à l'urgence climatique» du 6 février 2023.

Les motivations justifiant une demande de prolongation pour chacun de ces objets sont présentées brièvement dans les chapitres ci-dessous.

A noter que depuis le dernier rapport concernant des demandes de prolongation présenté à votre Autorité (n°23-025, du 21 décembre 2023), 6 motions ayant obtenu une prolongation ont été classées.

1. Motion 337 «Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel», du 11 novembre 2019

Suite à la nouvelle législature et aux changements de dicastères, la gestion du domaine public, des établissements publics et des manifestations, de compétence de l'Office du domaine public, a été transférée du Service de la protection et de la sécurité vers le Service de l'économie, du domaine public et du tourisme. Suite à cette réorganisation et après considération de l'ensemble des thématiques à étudier, notre Conseil a donc transféré le traitement de la motion 337 au Dicastère des Finances, Économie, Affaires sociales et Population (FEAP).

La motion comprenant des aspects multiples (établissements publics, autorisations de manifestations publiques, règles administratives et de police, gestion du bruit, aménagement du territoire, offre culturelle, etc.), un important travail de coordination au sein des services concernés est nécessaire pour un traitement adéquat des différentes évaluations, analyses, réflexions et comparaisons requises à l'appui de la motion, qui n'ont pas encore pu être menées jusqu'ici. De plus, le traitement de la motion intervient en collaboration étroite avec le Dicastère de la sécurité, puisque la réponse qui pourra être apportée dépendra en grande partie des règles élaborées dans le cadre du nouveau règlement de police, pour lequel votre autorité sera associée dans le cadre de la commission temporaire récemment instaurée. À l'issue des analyses en cours et des travaux relatifs au règlement de police unifié, une réponse pourra être donnée à votre Autorité. Une nouvelle prolongation du délai de traitement de la motion est donc sollicité de votre Autorité.

2. Motion 349 «Un bilan carbone comme outil d'analyse et de maîtrise des émissions pour répondre à l'urgence climatique»

À l'heure actuelle, il n'y a pas encore d'outils standards de mesures qui soient reconnus par le Canton et la Confédération. Certaines villes ont toutefois commencé d'entreprendre des démarches comparables à la demande formulée dans la motion. Par ailleurs, un projet de l'Union européenne avec la participation de l'EMPA a choisi Zurich comme l'une des trois villes pilotes en Europe pour mesurer et modéliser précisément ses émissions de dioxyde de carbone à l'échelle du territoire communal (ICOS Cities[1]).

[1] https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-103519.html

La Ville de Neuchâtel gagnera à inscrire sa méthode de travail dans ce cadre adopté à plus large échelle, afin d'avoir une possibilité de comparer et évaluer ses résultats aussi bien pour les activités de l'administration qu'au niveau de son bilan territorial. L'étude ICOS-Cities s'achèvera dans le courant de l'année 2025. Une prolongation du délai de traitement de la motion est donc demandée.

3. Conclusion

Notre Conseil ainsi que les services de l'administration planifient avec attention le traitement des objets déposés par votre Autorité.

Les prolongations de délai sollicitées permettront d'apporter des réponses pertinentes et cohérentes avec des stratégies globales en cours d'établissement.

En fonction des motifs invoqués, nous vous remercions d'accepter de prolonger de 6 mois le délai de réponse des objets en question.

Neuchâtel, le 17 mars 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	La vice-chancelière,
Violaine Blétry-de Montmollin	Evelyne Zehr

25-005

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant des demandes de prolongation du délai de réponse à deux motions

Le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, déclare :

- En préambule, je précise que la demande concerne, d'une part, la motion n° 337 de l'ancienne Commune de Neuchâtel, intitulée « Pour une véritable politique de la vie nocturne en ville de Neuchâtel », du 11 novembre 2019. Cette demande correspond, en théorie, à une 9e prolongation.

L'autre motion, n° 349, du 6 février 2023, est intitulée « Un bilan carbone comme outil d'analyse et de maîtrise des émissions pour répondre à l'urgence climatique ». Il s'agit donc de la première prolongation demandée.

Au vu de la situation, je me permets de rappeler l'art. 55 du règlement général concernant la prolongation des délais de traitement des motions :

« [1]Le Conseil communal peut faire la demande d'une prolongation de délai de six mois lorsque les circonstances l'exigent. Il motive sa demande par écrit et la dépose à la Chancellerie dix jours avant la séance lors de laquelle le Conseil général se prononcera sur cette demande. Le Conseil général vote la demande.

[2]Lorsque le délai de traitement d'une motion ou d'un postulat, au sens des art. 52, alinéa 2 et 55, alinéa 1, est dépassé, le Bureau du Conseil général peut refuser d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil général les nouvelles demandes de crédit d'engagement présentées par le Conseil communal.

[3]L'alinéa 2 ne s'applique pas dans le cas d'un crédit indispensable au fonctionnement de l'Administration communale ou à l'entretien ordinaire des infrastructures de la Ville. »

Ceci est le cadre réglementaire. Mon interprétation de cet article est qu'il admet qu'à la fin des deux ans « normaux » de traitement d'une motion, six mois supplémentaires peuvent s'avérer utiles pour boucler correctement une réponse. Cet article ne me semble pas sous-entendre que des délais de 5 ou 6 ans, voire davantage, soient vraiment considérés comme « normaux ».

Sachant qu'une réflexion est en cours au niveau du Bureau sur la question des motions, je propose qu'une analyse plus détaillée de cet article et de la question des délais de réponse aux motions soit également abordée, afin d'éclaircir les choses au sein du Bureau. C'est donc une information.

Concernant la procédure, comme il y a deux prolongations, elles seront votées séparément. J'ai bien réfléchi pour savoir si nous allions faire deux débats ou un seul débat. Après réflexion – et comme le règlement ne précise rien – j'ai décidé de ne faire qu'un seul débat. En effet, bien que l'âge des sujets des deux demandes soit bien distinct, je vois quand même certains points communs entre les deux demandes. Je pense aussi que la plupart des groupes n'ont préparé qu'une seule prise de position.

Ainsi, en résumé, et afin que vous soyez au clair à ce sujet, nous aurons un débat, mais deux votes distincts. Dans vos prises de parole, précisez bien de quelle prolongation vous parlez, voire s'il s'agit de généralités.

Mme Zoé Bachmann, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Je prête ma voix à Mila Meury, qui a rédigé cette intervention, mais qui est malade ce soir.

Durant chaque législature, il est courant de recevoir des demandes de prolongation de délai pour traiter des motions. Je pense que chacun-e d'entre nous peut compatir à la charge de travail que cela représente pour les services de rédiger une réponse aboutie sur les sujets qui sont soumis au Conseil communal.

Cependant, la frustration des conseillères et conseillers généraux persiste. En effet, lorsqu'un objet est déposé et débattu en plénière, il y a l'envie de voir rapidement ses effets concrets au sein de la commune. En tant qu'élus, on pourra se dire que notre mandat prend un sens, et que les heures passées à réfléchir, rédiger et défendre un sujet en valaient la peine. Et pourtant, combien de sujets resteront sur la pile du Conseil communal et n'aboutiront pas avant la fin de la législature en cours. J'ai la chance d'avoir été réélue pour suivre le traitement qui sera réservé à la motion n° 349 pour un bilan carbone, que j'ai déposée en février 2023. Ce n'est malheureusement pas le cas pour le dépositaire de la motion n° 337.

Après ces remarques d'ordre général, voici maintenant la position du groupe VertsPopSol sur le rapport du Conseil communal n° 25-005.

La motion n° 337 sur la politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel a été déposée il y a plus de six ans, soit pas durant la précédente législature, mais encore celle d'avant ! La politique menée par la Ville en la matière est logiquement encore antérieure à cette date. Il semble dès lors prioritaire de faire un état des lieux, afin de prévoir des mesures adaptées à la situation en 2025. Depuis 2019, nous avons passé par une pandémie, une crise de l'énergie – qui influence l'éclairage nocturne – et de nombreux débats sur les nuisances sonores. Le nombre de manifestations s'est multiplié, et les événements se sont parfois délocalisés avec la fusion.

Les travaux qui vont débuter prochainement pour la rédaction d'un règlement de police doivent pouvoir se fonder sur un état des lieux quant à cette question, et non le contraire. Les commissaires auront besoin d'avoir une idée claire de la politique voulue par la Ville en matière de vie nocturne, car cela représentera un élément important dudit règlement.

Partisan d'une politique proactive pour soutenir les événements culturels, avec et pour les habitant-e-s de la commune, notre groupe attend avec intérêt la réponse à cette motion n° 337 : nous refuserons donc à l'unanimité la demande de délai.

La motion n° 349 est intitulée « Un bilan carbone comme outil d'analyse et de maîtrise des émissions pour répondre à l'urgence climatique » : le mot « urgence » semble s'être un peu perdu dans les dédales de l'administration.

Certes, l'objet est resté soumis au délai réglementaire de deux ans. Mais en matière de climat, un tel laps de temps est extrêmement important, et l'on ne peut pas se permettre d'attendre pour développer les outils qui permettront d'ajuster ou d'intensifier les mesures de lutte efficaces et rapides contre le dérèglement climatique.

Aujourd'hui, on nous demande une prolongation de 6 mois, pour attendre une étude dont la parution est prévue, au mieux, dans 9 mois… Qui plus est, la Confédération n'est pas connue pour sa rapidité. Si un test, certes intéressant, est en cours à Zurich, il ne s'agit, pour le moment, que d'un projet avec des résultats attendus fin 2025 au mieux, et sans garantie que cet outil sera reconnu ou/et abouti dans les six prochains mois.

De plus, des outils existent déjà, lesquels sont régulièrement perfectionnés, notamment grâce à ces études. Attendre une version définitive reviendrait donc à repousser indéfiniment la mise en place de cet outil, pourtant nécessaire. Il est aussi difficile de comprendre pourquoi Neuchâtel ne parvient pas à emboîter le pas à d'autres villes romandes, telles que Genève et Lausanne, qui ont déjà établi au moins une fois un bilan carbone.

Conscient des contraintes de l'administration, notre groupe souhaite rappeler, au cas où une prolongation devait être acceptée, ce qui est attendu dans la motion : ce n'est pas uniquement l'établissement d'un bilan carbone, mais également d'un état des lieux sur les données à disposition, des moyens nécessaires et des implications pour l'administration, qui permettront de mettre rapidement en place un outil, dans un futur proche. Si certain-e-s de notre groupe accepteront une prolongation, c'est avec la demande de commencer un état des lieux sans délai, afin de pouvoir mettre rapidement en place un tel outil.

Il est nécessaire de définir dès maintenant des intentions fermes plutôt que d'attendre la sortie du rapport ICOS-Cities, en commençant avec les données dont dispose la commune. Les méthodologies sont de toute façon évolutives. Dès lors, un premier bilan carbone devrait être établi, même s'il faut engager des ressources humaines supplémentaires pour y parvenir. La posture prise par le Conseil communal fait craindre un état d'attentisme.

En conclusion, à Neuchâtel, on aime bien dire qu'« il n'y a pas le feu au lac », et c'est un peu ce que m'a inspiré personnellement le rapport n° 25-005. Je crois pourtant qu'il y a bel et bien le feu : les forêts brûlent, les villes suffoquent, les glaciers fondent. Quant au lac, il ne brûle pas, mais il est de plus en plus souvent en crue.

L'actualité dramatique de ces derniers mois nous a fait quelque peu oublier l'urgence climatique. A ce propos – une fois n'est pas coutume – je cite l'humoriste Yann Marguet, qui disait, dans une de ses dernières chroniques : « Au championnat des actualités, cette saison, le réchauffement a été relégué en 2e ligue ; on sait que cela existe, mais à moins d'être supporter d'un club de cette ligue, on ne suit pas trop le sujet ». De l'humour, il en faut pour rester forts et déterminés dans cette période où le fascisme et le climato-scepticisme gagnent du terrain. J'espère que cela motivera le Conseil communal à tenir les délais promis sur ces deux questions.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- La motion n° 337, portant sur une véritable politique de la vie nocturne, peut se targuer d'avoir déjà fait couler beaucoup de salive et d'encre sans avoir reçu encore la moindre réponse. En effet, ce n'est ni plus ni moins que la quatrième fois que nous débattons d'une prolongation pour le traitement de cette motion.

Alors, vous me permettrez de commencer par vous lire ce que le groupe vert'libéral a notamment déclaré dans cette même salle, il y a un peu plus d'une année :

« Nous ne comprenons pas pourquoi un nouveau règlement de police ne nous a toujours pas été soumis. Le Conseil communal évoque des sujets en attente. Mais dans tous les dossiers, il y a toujours – et tout le temps – des sujets en attente. Notre commune fonctionne actuellement sur la base de quatre règlements de police. Nous espérons que cela ne posera pas, un jour, un problème juridique à la Ville. »

Ce soir-là de février 2024, après les prises de position des groupes, la troisième prolongation de la motion relative à la vie nocturne avait été acceptée du bout des lèvres, soit par 15 voix contre 14 et 11 abstentions. Nous pensions que le signal était clair.

Alors, quatorze mois plus tard, notre groupe n'a pas changé d'avis. Nous ne pouvons pas accepter qu'une motion de 2019 ne soit toujours pas traitée. C'est clairement problématique du point de vue du fonctionnement de nos institutions, puisque le Conseil communal choisit de ne pas respecter le travail du Conseil général qui, par le biais notamment de motions, vise aussi au développement de politiques ou projets bénéfiques au plus grand nombre.

Dès lors, le groupe vert'libéral estime ne pas avoir à commenter les arguments présentés par le Conseil communal au sujet du transfert du dossier à un autre dicastère ni au sujet du règlement de police, il l'avait déjà fait lors des précédentes demandes de prolongation.

Vous aurez compris que nous refuserons que le délai de réponse à la motion n° 337 soit prolongé plus de cinq ans après son dépôt.

En revanche, notre groupe porte un regard différent sur la motion n° 349 relative au bilan carbone qui, elle, date de 2023. Nous accepterons la prolongation sollicitée, tout en nous demandant si les 6 mois supplémentaires permettront effectivement de répondre à la motion, l'étude mentionnée dans le rapport du Conseil communal devant s'achever dans le courant de 2025.

Cela dit, nous préférons, en tout cas en l'état, que la Ville accentue – d'abord et maintenant – ses efforts pour réduire les émissions carbone, puis qu'elle consacre ensuite le temps nécessaire pour instaurer un mécanisme de mesures pour répondre à cette motion.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Commençons par le positif, comme dirait mon camarade de parti Schwarb. Le positif est que le groupe PLR acceptera la prolongation du délai pour la motion n° 349 concernant le bilan carbone. Cette motion date de 2023, il n'y a pas lieu de s'opposer à la prolongation du délai.

Par contre, pour la motion n° 337, notre groupe ne peut pas suivre cette demande de prolongation : comme cela a été dit, cette motion date de

2019, soit de 6 ans, et les arguments évoqués par le Conseil communal ne sont pas crédibles pour les motifs suivants.

Tout d'abord, on nous dit que c'est la restructuration des dicastères qui fait que tout cela prend du temps. Nous relèverons que cette réorganisation des dicastères est un acte interne au Conseil communal, et que cela ne doit finalement pas impacter les travaux du Conseil général. Admettre cet argument reviendrait à dire qu'en cas de potentielle future nouvelle organisation des services, nous nous exposerions à une nouvelle demande de prolongation, ce que nous ne pourrions évidemment pas accepter.

Ensuite, on nous dit que le règlement de police va impacter les travaux, et qu'il faut attendre cela pour définir la réponse qui doit être donnée à cette motion sur la politique de la vie nocturne. Pour le groupe PLR, ce règlement peut évidemment avoir une incidence, mais pas de manière fondamentale, en tout cas pas de manière à retarder la réponse qui doit être donnée à une véritable politique de la vie nocturne en ville de Neuchâtel.

Le groupe PLR se bat pour que cette ville bouge, et attendre plus de 6 ans pour avoir une réponse sur une question fondamentale n'est pas acceptable.

Le groupe PLR refuse donc la prolongation du délai de réponse pour la motion n° 337, même si cela doit donner quelques nuits blanches à l'administration.

Mme Marie-Jeanne Tschudi, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Suite à la demande de prolongation du délai de réponse aux motions n° 337 et n° 349, le groupe socialiste a examiné la proposition et formule la réponse suivante.

Concernant la motion n° 337 « Pour une véritable politique de la vie nocturne en ville de Neuchâtel », nous sommes d'accord avec la prolongation du délai. Nous soulignons cependant l'importance de traiter cette motion sous un angle culturel et d'animation de la ville, plutôt que par une approche axée sur la sécurité. Nous insistons donc sur la nécessité d'éviter une orientation trop sécuritaire, qui ne répondrait pas pleinement aux enjeux soulevés.

Bien que le délai prolongé puisse susciter une certaine frustration au sein de notre groupe, nous reconnaissons l'intérêt de prendre le temps nécessaire pour assurer une approche plus culturelle et inclusive de la vie nocturne en ville de Neuchâtel.

Concernant la motion n° 349 « Un bilan carbone comme outil d'analyse et de maîtrise des émissions pour répondre à l'urgence climatique », le groupe socialiste accepte la prolongation du délai de traitement.

M. Jonathan Gretillat, responsable du Dicastère des finances, de l'économie, des affaires sociales et de la population (FEAP), déclare :

- Je remercie les groupes politiques de leurs retours francs et directs sur cette quatrième demande de prolongation que le Conseil communal sollicite de votre part pour le traitement de la motion n° 337. Je prends donc bonne note de l'accueil pour le moins mitigé – pour ne pas dire majoritairement défavorable – que vous lui réservez, à juste titre d'ailleurs.

J'entends bien l'attente légitime que vous exprimez pour une motion déposée – pour rappel – le 5 août 2019 par M. Antoine de Montmollin, au nom du groupe socialiste, acceptée sans débat par votre Autorité le 11 novembre 2019.

Près de 6 ans, c'est trop long. Et je vous prie de nous excuser pour ce délai de traitement, qui excède largement ce qui est prévu par notre règlement général, comme nous l'a rappelé votre président en début de traitement de ce sujet.

Je ne tenterai donc pas de justifier un tel retard, car il ne devrait tout simplement pas avoir lieu. Dès lors, je m'engage, si vous acceptez – malgré les prises de position – à déployer tous les efforts possibles et nécessaires pour que cette demande de prolongation soit la dernière.

En revanche, un refus de votre part impliquerait un travail non abouti – de nature à ne satisfaire malheureusement absolument personne – sur un sujet qui nous intéresse pourtant tous et toutes.

Lors des précédentes demandes de prolongation intervenues lors de la dernière législature, il a notamment été relevé – aussi à juste titre, pour le Conseil communal – que la réponse attendue pour faire état d'une analyse détaillée de propositions s'agissant de la vie nocturne sur notre territoire communal ne pouvait être uniquement appréhendée sous l'angle des règles de police.

Le Conseil communal vous a entendus. C'est la raison pour laquelle l'attribution du traitement de cette motion a été revue au début de cette nouvelle législature – commencée il y a 9 mois – pour faire un traitement plus transversal sous l'égide du Service de l'économie, du tourisme et du domaine public. Ceci tout en maintenant néanmoins une collaboration étroite avec le Dicastère de la sécurité, au vu des réflexions menées jusqu'ici à l'interne des services.

Il nous apparaissait toutefois cohérent d'assurer une coordination avec les nombreux éléments potentiellement impactés dans le futur règlement de

police unifié. Toutefois, au vu de certains de vos retours, il reste tout à fait envisageable de vous adresser une réponse indépendamment des travaux qui seront menés par la Commission du règlement de police, même si cela pourrait forcément impliquer, sur certains aspects, un traitement différencié – ou en deux étapes – de certains éléments.

Je vous remercie encore une fois de l'accueil qui sera réservé à cette demande – bien évidemment, vous lui donnerez la suite que vous souhaitez – et me permets, une fois encore, de solliciter de votre part une prolongation ultime de 6 mois pour le traitement de cette motion.

Mme Johanna Lott Fischer, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité et de la sécurité (DDMS), déclare :

- J'aimerais remercier la plupart des groupes pour leur soutien à notre demande de prolongation de la motion n° 349, et je réponds au groupe VertsPopSol : non ! le réchauffement n'est pas relégué en 2e ligue. Si nous n'avons pas encore répondu à cette motion, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas conscients de l'urgence climatique.

Je comprends parfaitement votre frustration de ne pas avoir un monitoring CO_2. Ce sera en effet très utile pour suivre l'impact de nos actions. Le problème est que, derrière ce terme « monitoring CO_2 », il y a toutes nos activités, directes et indirectes, que ce soient celles de l'administration ou de la population entière de notre commune.

La méthode d'agrégation de toutes ces données est extrêmement complexe. Les solutions existantes sont très variées et souvent incomplètes. Chacun développe sa méthode : chaque fournisseur d'outil de suivi en propose une. Actuellement, cette question fait l'objet de nombreuses réflexions, notamment dans les services de la Confédération, pour définir une méthodologie commune. Peut-être ICOS Cities, nous verrons.

Il faudrait au minimum avoir une certaine cohérence entre le monitoring CO_2 au niveau de notre commune et celui des autres communes de notre canton, pour établir un bilan local et cantonal. Celui-ci ne serait bien entendu pas parfait, mais serait au moins comparable au niveau des résultats. Cela est essentiel pour évaluer les politiques qui se complètent aux deux niveaux par rapport au cadre légal, aux subventions, à la mobilité…

M. Christophe Schwarb intervient en déposant une motion d'ordre, arguant que les propos de la conseillère communale relèvent du débat et d'une réponse même à la motion.

Avec l'accord du président du Conseil général, **Mme Johanna Lott Fischer** poursuit et termine son intervention :

- Le report de cette réponse est nécessaire pour permettre cette cohérence, et ne pas arriver à une solution qui ne serait pas en lien avec l'échelon cantonal, voire, si possible, national.

En tout cas, les résultats du suivi de la stratégie énergétique et du plan communal des énergies seront publiés annuellement, à partir de l'année prochaine, dans le rapport de gestion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Pierre-Yves Jeannin**, soumet au vote **la prolongation du délai de réponse à la motion n° 337** « Pour une véritable politique de la vie nocturne en ville de Neuchâtel », laquelle est **refusée par 19 voix contre 16 et 4 abstentions**.

Soumise au vote, **la prolongation du délai de réponse à la motion n° 349** « Un bilan carbone comme outil d'analyse et de maîtrise des émissions pour répondre à l'urgence climatique » est **acceptée par 29 voix contre 8 et 2 abstentions**.

25-604

Interpellation du groupe socialiste intitulée « Bassin de Serrières et demande au SCAV »

En voici le texte :

Le rapport 24-012 concernant le Bassin de Serrières n'a pas reçu l'aval du Conseil général en sa séance de septembre. Un postulat demande alors au Conseil communal de réévaluer l'ensemble du projet comme lieu de délassement pour tous les âges sans en éliminer la notion de la baignade.

Il se trouve que de nouveaux éléments sont venus à notre connaissance.

1. Suite à nos recherches, il est apparu que le bassin de Serrières, datant de 1970, a bénéficié d'une profonde rénovation de ses canalisations, du traitement de l'eau, du filtrage, de la désinfection. Un crédit de CHF 340'000.- a été voté à l'unanimité par le Conseil général en sa séance du 7 juin 1999. Les travaux ont été faits début 2000.

Chose importante, le nouveau système de chloration de l'eau se fait par électrolyse de la saumure de sel, très adapté pour une petite piscine. Ce procédé permet d'éviter les produits chimiques dangereux tel le chlore gazeux.

2. Il est aussi apparu que nulle prolongation du délai pour mise aux normes n'aurait été demandée au SCAV. Les travaux d'assainissement du système d'eau, proches de ceux effectués en 2000, ne devraient pas demander plus de quelques mois.

L'assemblée citoyenne de Neuchâtel Ouest a d'ailleurs récemment demandé au Conseil communal de faire une telle demande de prolongation auprès du SCAV.

Au vu des éléments ci-dessus, le Conseil général interpelle le Conseil communal pour savoir s'il pourrait envisager de déposer une telle demande auprès du SCAV, afin de permettre à la piscine de rester

accessible à la population le temps que son avenir soit tranché par le Conseil général.

M. Philippe Loup, auteur de l'interpellation, développe, tenant préalablement à préciser qu'il est premier signataire de cette interpellation du groupe socialiste :

- Je vais être assez bref dans le développement, car je crois que l'interpellation est assez claire.

Le rapport du Conseil communal sur le bassin de Serrières, que nous avions reçu en septembre, n'avait pas été évalué très positivement, puisqu'il avait été retourné à l'expéditeur. Un postulat avait alors été déposé et validé par le Conseil général pour avoir une réponse vraiment plus complète et crédible concernant cet espace – le bassin de Serrières et tout ce qu'il y a autour – comme lieu de divertissement, de loisirs et de baignade.

Nous l'avions fait en connaissance des éléments qui nous étaient apportés. Il est vrai que ces éléments nous indiquaient que nous avions affaire à une installation totalement dépassée, du début des années 1970, dans un état pitoyable. La qualité de l'eau n'était pas bonne et les fuites importantes, ce que nous ne remettons pas en cause : elles sont effectivement importantes. Il avait également été déclaré – en tout cas à la Commission financière – un déversement de chlore dans le lac au moment où le bassin est vidangé.

Après quelques recherches, il se trouve que c'est quand même un peu différent. Certes, les éléments de rénovation existent, notamment pour le bassin, tels que carrelage et couvertines. C'est indéniable.

Néanmoins, il est apparu que le système de traitement de l'eau ne datait pas d'il y a 55 ans, mais de l'an 2000, et que le traitement de l'eau n'était pas au chlore, mais qu'il se faisait par un système que l'on a d'ailleurs installé, paraît-il, il y a 3 ou 4 ans également au Nid-du-Crô : un traitement par électrolyse de sel.

Ce système permet d'éviter l'utilisation de produits chimiques, nécessitant seulement du sel et de l'eau – ce qui n'est pas particulièrement polluant – l'eau salée étant traversée par un champ électrique. Le sel se transforme alors en chlore, ce dernier disparaissant avec les UV, étant donné que, par les UV, il redevient du sel. C'est pour cela que l'eau de ce bassin peut tout à fait être déversée dans le lac.

Bien sûr, il y a un inconvénient : cela produit plus de dégâts sur tout ce qui est ferreux, c'est-à-dire les canalisations, les filtres et les pompes. Cela demande donc de la rénovation, une rénovation un peu plus fréquente que si l'on utilise un autre système.

Ce sont donc des éléments nouveaux, qui nous font appréhender le devenir de cet espace de façon un peu différente, en étant un peu mieux au courant du fond, à savoir de l'état et de ce qu'il y a véritablement à faire ou à ne pas faire.

Autre élément : il paraît qu'aucune demande de dérogation auprès du SCAV pour un prolongement temporaire d'une année n'aurait été faite par le Conseil communal. Il nous est apparu que c'est une demande qui est assez légitime, d'autant plus que l'assemblée citoyenne de Neuchâtel Ouest a fait cette demande à l'unanimité récemment au cours de sa dernière assemblée.

C'est pour toutes ces raisons qui viennent d'être évoquées que nous avons déposé cette interpellation.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports (FFSS), répond :

- Je crois que je vais devoir quand même vous donner quelques explications, peut-être un peu fastidieuses, ou un peu trop précises. Je ne suis pas chimiste, mais je peux simplement vous dire que, selon le rapport de 1999 que vous avez mentionné, ce qui est déversé dans le lac est de la classe de toxicité 3. Ce n'est pas le chlore, comme vous l'avez dit, c'est effectivement l'électrolyse de sel, mais avec une classe de toxicité 3. Ce n'est donc pas un élément non polluant.

Cela dit, je vais quand même vous faire un petit résumé des épisodes précédents, parce que l'on nous accuse – un peu malheureusement, je trouve – de ne pas avoir fait ce qu'il fallait.

Effectivement, en 1999, les autorités de l'époque ont voté un crédit pour rénover le système de chloration et l'adapter à des normes environnementales plus strictes. Mais ce n'est pas ce qui pose problème aujourd'hui. Ce qui est problématique, ce sont le système de filtration et les fuites d'eau. Je vais donc faire un résumé des épisodes précédents.

Le SCAV établit chaque année un rapport d'analyse sur la qualité de l'eau des bassins. En novembre 2023, il nous adresse un rapport en neuf points, qui fait état de neuf défectuosités ou problèmes. Le Service des sports peut assez facilement répondre à sept d'entre eux, et deux posent problème.

Premièrement, le carrelage est défectueux – entraînant des risques de coupure – les joints sont poreux, les buses ne sont plus étanches, et d'autres choses encore. Le deuxième point, plus problématique, concerne le bassin tampon, dont la protection contre les retours n'est plus conforme. Le Service des sports a alors jusqu'au 6 mai 2024 pour effectuer les travaux de mise aux normes, faute de quoi nous ne pourrons pas ouvrir.

Le 5 février 2024, deux représentants du SCAV se rendent dans nos bureaux pour une séance, lors de laquelle nous leur expliquons que nous ne pourrons pas complètement répondre à ces deux points, mais que nous avons prévu une rénovation totale pour 2025, et que nous souhaitons donc ouvrir encore une fois en 2024, moyennant bien sûr quelques aménagements sur les carrelages pour éviter les blessures. Ce qui a été fait. Mais les joints poreux sont restés poreux, les buses ont continué de poser problème, de même que le bassin tampon. Ainsi, CHF 4'000.- ont été investis à ce moment-là pour réparer les carrelages.

Fin de l'été 2024, nouveau problème. Le rapport du SCAV date du 19 août 2024, 12 jours avant la fermeture de la piscine : il fait état d'un taux anormalement élevé de trihalométhane, le THM. Le SCAV prononce l'interdiction formelle d'exploiter la piscine en l'état.

Pourquoi ce taux est-il très élevé ? Parce que nous nous sommes rendu compte, durant l'été, de fuites importantes, soit 100'000 litres d'eau par jour, cela a été indiqué dans le rapport. Pour éviter ces fuites, il a été décidé de désactiver notre système de filtration durant la nuit. C'est ce qui explique ce taux anormalement élevé de THM.

Ainsi, dans la foulée, nous vous proposons un rapport pour la modification du bassin en un bassin d'eau de type « aquaspray », avec des jeux pour les plus petits. Si nous avions pu démarrer les travaux à ce moment-là – si vous aviez accepté notre proposition – l'idée était bien d'ouvrir le site, tel que proposé, cet été déjà. Néanmoins, vous nous avez renvoyé ce rapport n° 24-012 en septembre – vous l'avez rappelé – assorti d'un postulat qui nous demandait l'étude de toute la zone.

Je vous rappelle que, dans le rapport, vous aviez la variante 1 – qui chiffrait la rénovation totale du bassin à plus de 1,5 million, si je me rappelle bien – et sa remise, telle quelle, aux normes d'aujourd'hui, avec un raccordement à la STEP.

Si vous aviez toutefois opté pour cette rénovation – ce que vous pouviez faire – nous aurions dû examiner ce crédit plus important en regard de nos investissements, ce qui, par ailleurs, avait été évoqué durant le débat. Les travaux auraient été plus longs, nous n'aurions donc pas pu ouvrir cet été.

Je vous rappelle que nous vous informions, en page 4 du rapport, que la piscine ne pourrait pas être ouverte en été 2025 tant que des travaux de mise aux normes ne seraient pas effectués. Vous étiez donc au courant. Je ne sais pas pourquoi on me pose toujours la même question.

C'est exactement ce que m'a confirmé le SCAV, à qui j'ai redemandé une confirmation en date du 3 avril – donc la semaine dernière – par courriel. Il m'a dit, je cite : « La Ville n'est pas autorisée à exploiter la piscine en l'état. L'inexécution des mesures notifiées constitue une infraction pénale,

punissable par la loi. » Donc, non : nous ne pouvons pas ouvrir la piscine de Serrières cet été !

Par ailleurs, j'aimerais vous signaler que nous ne sommes pas restés les bras croisés. Suite au rapport d'un membre de l'AQSB, l'Association de quartier Serrières bouge – rapport qui vous avait été envoyé, si je me rappelle bien – nous avons organisé une rencontre avec lui le 15 janvier dernier. Etaient présents également mon secrétaire général, le chef du Service des sports, le responsable des piscines, le responsable technique des piscines, la responsable des infrastructures sportives et le délégué à l'environnement de la Ville.

Cette personne nous a présenté, durant 2 heures, le concept d'une piscine sans chlore, avec un bassin de filtration naturelle. Dans la foulée de cette séance, une rencontre a eu lieu la semaine dernière entre le Service des sports et l'entreprise BioNova, spécialiste de ce type de bassin, qui existe exclusivement, jusqu'à présent, en Suisse alémanique. Nous avons donc examiné sérieusement cette option.

Par ailleurs, avec les Parcs et promenades, nous étudions l'aménagement d'une alignée d'arbres sur le bord de la baie de Serrières, pour permettre d'amener plus d'ombre sur cette zone de baignade. Je ne peux toutefois pas, à ce stade, vous garantir que ce sera fait pour cet été.

D'autre part, nous allons évidemment répondre au postulat qui a été déposé en même temps que le rapport, pour envisager toute la zone et voir ce que l'on peut faire sur toute la zone. Vous nous avez demandé d'aménager cette zone de manière à avoir une mixité sociale, à avoir des accès au lac, etc., et tout cela va être fait.

Néanmoins, vous imaginez bien qu'avec le gros rapport que nous venons de voter précédemment sur les Jeunes-Rives, l'Urbanisme avait peut-être un peu autre chose à faire. Mais nous continuons de faire tout ce que nous pouvons jusqu'à présent.

Voilà. J'espère avoir répondu à vos interrogations, et je le répète, je le regrette, mais il n'y aura pas de bassin ou de jeux d'eau cet été à Serrières.

Invité par le président, M. Pierre-Yves Jeannin, à exprimer son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal et, cas échéant, à dire s'il souhaite l'ouverture de la discussion, l'auteur de l'interpellation, **M. Philippe Loup**, déclare :

- 30 %, et je demande l'ouverture de la discussion.

Invité par le président à poursuivre, **M. Philippe Loup**, enchaîne :

- La cheffe du Dicastère des sports, dans sa réponse à la question d'actualité, en parlant des infrastructures sportives, a déclaré : la « mission première » – je cite – de la Commune est l'entretien des infrastructures. La *mission première*…

Figurez-vous que, par rapport à ce bassin, cet investissement en l'an 2000 a vraiment été fait – c'est prouvé – et c'était avec cette électrolyse de sel. Je reviendrai là-dessus.

Ensuite, j'ai vu tous les comptes – tous – de 2001 à 2023, tous les rapports des commissions financières : à part dire que les gens étaient contents d'y aller, que cela avait plein succès, plus jamais il n'y a eu un quelconque investissement.

Qui est-ce que l'on punit ? L'utilisateur ou le propriétaire ? Le Conseil communal a décidé de punir l'utilisateur, pas le propriétaire. Le propriétaire a un défaut d'investissement, et il aurait dû commencer à investir il y a sans doute une dizaine d'années, étant donné – cela a été évoqué – que l'électrolyse de sel est corrosive et qu'il faut entretenir plus rapidement.

D'autre part, vous avez dit que la classe de toxicité de l'électrolyse de sel est de degré 3 et non pas de degré 1. Vous vous êtes trompée de page, car dans le rapport – et selon ce que déclare aussi le conseiller communal, votre prédécesseur, Didier Burkhalter – il est dit : *chlore gazeux, classe toxique 1*.

Vous me dites *classe toxique 3*, c'est terrible ! Eh bien non : classe toxique 3, c'est l'eau de Javel. Et puis classe toxique « libre », donc *pas* toxique, c'est la saumure de sel. C'est un peu particulier, quand même ! C'est dommage de se tromper. Parce que ce n'est pas crédible de faire ainsi.

Je suis assez déçu – fâché, même – de ces déclarations à l'emporte-pièce, sans fondement. Surtout que le rapport est écrit. C'est donc très gênant, et cela péjore quelque peu la suite.

Où je veux bien vous croire – et c'est en ordre – c'est que si le rapport du SCAV déclare que ce n'est pas possible d'ouvrir, alors ce n'est pas possible d'ouvrir, il n'y a pas de problème.

Par contre, ce qui doit être revu – et qui n'est pas posé dans le postulat – c'est évidemment l'évaluation d'une restauration, d'une rénovation de ce bassin. Car il n'y a pas de raison de ne même pas l'évaluer. Alors, on peut l'évaluer en faisant quelque chose de très, très, très, très cher. En disant que les catelles doivent être remplacées par un bassin en inox. Mais il ne

s'agit pas d'une piscine olympique ! Il s'agit d'un bassin qui dépasse la pataugeoire.

Rénover un bassin et remettre des catelles neuves, ce n'est pas un problème. Refaire toutes les canalisations, refaire toutes les pompes, toutes les buses : bien entendu, oui ! Mais la *mission première* d'une collectivité publique, c'est de le faire. Cela n'a pas été fait, et cela aurait dû être fait il y a 8 ou 10 ans !

Peu importe qui est coupable, qui est responsable. Ce qui importe, c'est que l'état actuel est provoqué par le sel, mais surtout par l'inaction du Conseil communal. Pas celui d'aujourd'hui, celui d'hier et d'avant-hier.

Cette situation est donc très gênante. C'est un élément qui touche la population, et je trouve que lorsque cela touche la population, il est important que l'on passe à un autre niveau.

Dans cette salle, personne n'aime l'inflation et le déficit. Eh bien, sur ce projet – et encore ce soir, avec l'erreur du taux de toxicité – nous vivons une inflation de considérations non étayées, ou que très partiellement étayées. De même, nous avons subi un déficit : un déficit de transparence. Car les travaux qui ont été réalisés en 2000, et tout ce que cela signifiait, auraient dû nous être communiqués. Et cela n'a pas été le cas. Ce qui enlève de la portée au postulat qui a été voté.

Dans la mesure où la population est directement frappée par la fermeture de ce bassin – et je comprends qu'il sera encore fermé l'été prochain, comme vous l'avez déclaré, il n'y a effectivement rien à faire – nous, groupe socialiste, suggérons que ce projet ne soit pas seulement porté par le Dicastère des sports, mais par l'ensemble du Conseil communal.

Je le répète : par l'ensemble du Conseil communal. Cela signifie que le suivi – car nous souhaitons un suivi, le groupe socialiste, en tout cas – ne sera plus seulement géré par la commission de ce dicastère, mais aussi par la Commission financière. Cela nous apparaît nécessaire par rapport à la population, comme réponse pour la population.

Voilà l'évaluation du groupe socialiste. C'est une suggestion, évidemment. Le Conseil communal s'organise comme il veut. Toutefois, au vu des réponses que nous avons reçues et du délai d'attente de deux ans avant que quelque chose se passe – que l'on attende une année, bien sûr, puisque la piscine sera fermée une année – je considère que le suivi doit être plus fréquent. Et il est nécessaire qu'il soit plus fréquent parce que nous sommes les interfaces avec la population qui se pose des questions.

M. Aël Kistler, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- L'idée n'est absolument pas de refaire tout le débat qui a déjà eu lieu en septembre, loin s'en faut, et, de grâce, j'aimerais autant que cela ne se fasse pas.

J'ai l'impression, en tout cas de ce qui a été entendu – et le groupe vert'libéral avec moi – que le Conseil communal est de bonne foi. Il y a une volonté d'analyser une alternative avec des bassins non chlorés.

Je pense donc que la réponse est donnée, très clairement, que le SCAV ne pourra pas admettre que l'on ouvre le bassin cet été, et je crois que cela a aussi été admis.

J'ai l'impression qu'il y a un côté très émotionnel concernant ce bassin. Chaque année, il y a des objets qui doivent être rénovés ou entretenus et qui ne le sont pas pour des raisons financières – et chaque année on se bat lors du budget – c'est juste une réalité. En l'occurrence, parce que c'est un bassin estival, cet objet devrait tout à coup prendre une ampleur telle que plusieurs commissions devraient s'y pencher ? Je pense que cela pose un problème au niveau démocratique de rendre cela très public.

Juste un point de considération, puisque cela a été attaqué au niveau technique : il ne faut pas oublier que si l'on fait l'électrolyse du sel, on finit avec de l'hypochlorite de sodium. Alors oui, cela devient toxique : c'est de l'eau de Javel. Et je suggère que si un certain Trump a proposé de boire de l'eau de Javel, il faut faire gaffe à ne pas faire le même débat ici…

La parole n'étant plus demandée, **l'interpellation est considérée comme traitée et retirée de l'ordre du jour.**

La séance est levée à 21h46.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le président, La secrétaire,

Pierre-Yves Jeannin Valérie Nys

La rédactrice du procès-verbal,

Evelyne Zehr, vice-chancelière